



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Observatoire de la formation des prix

Analyse des prix à la consommation au Luxembourg

-

Rapport du deuxième semestre 2014

de l'Observatoire de la formation des prix

Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne correspondent pas nécessairement à celles du Ministère de l'Économie du Gouvernement.

Pour toute requête ou suggestion, contactez l'Observatoire de la formation des prix du Ministère de l'Économie du Grand-Duché de Luxembourg.

Ministère de l'Économie

Observatoire de la formation des prix

19-21, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél. (+352) 247 84176
Fax (+352) 26 86 45 18
observatoire@eco.public.lu
mars 2015

Cette publication est téléchargeable sur le site
http://www.odc.public.lu/activites/observatoire_de_la_formation_des_prix/index.html

© Ministère de l'Économie, Luxembourg, 2015

Avant-propos

Ce rapport de l'Observatoire de la formation des prix étudie en profondeur l'évolution des prix à la consommation du deuxième semestre 2014. Conformément au règlement intérieur de l'Observatoire, le cahier de charge comprend deux rapports semestriels généraux par année.

La première partie du rapport porte sur l'inflation au Luxembourg et aborde les catégories qui contribuent le plus à l'inflation. Les prix administrés constituent un facteur important de l'ensemble des biens et services et leur évolution est analysée en détail dans cette partie. Pour les données concernant le Luxembourg, l'Observatoire travaille en collaboration étroite avec le STATEC qui pour la consommation privée des ménages détient des séries indiciaires pour 255 agrégats (IPCN). Ces données publiquement accessibles permettent des analyses au niveau de la dynamique des prix.

Dans la deuxième partie du rapport l'évolution de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) au Luxembourg est comparée à celle des trois pays voisins, des Pays-Bas et de la moyenne de l'Union européenne et de la zone euro. La source principale pour ces autres pays analysés est l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié chaque mois par Eurostat. La pondération de l'IPCN luxembourgeois se base sur les dépenses de consommation finale des résidents sur le territoire national, alors que l'IPCH tient compte des dépenses effectuées aussi bien par les résidents que les non-résidents. Il s'ensuit que certaines positions, comme par exemple les produits pétroliers ou les produits de tabac ont une pondération moins élevée dans l'IPCN que dans l'IPCH.

Table de matières

Avant-propos.....	3
Table de matières.....	4
Résumé.....	5
1 L'inflation luxembourgeoise en 2014.....	6
1.1 Généralités.....	6
1.2 Analyse ponctuelle : risque de déflation ?	14
1.3 Les variations de prix les plus importantes et les plus conséquentes	16
1.4 Les prix administrés	17
1.4.1 Explication du terme « prix administrés »	17
1.4.2 La liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008)	17
1.4.3 Analyse de l'évolution des prix administrés	18
1.4.4 Evolution des prix des leçons de conduite.....	25
2 Comparaison de l'inflation au Luxembourg et dans les pays voisins.....	26
2.1 Introduction	26
2.2 Généralités.....	28
2.3 Analyse détaillée de l'inflation européenne.....	31
2.4 Analyse de l'inflation dans la Grande Région	38
2.5 Simulation des taux d'inflations	41
2.5.1 L'inflation à pondération identique.....	41

Résumé

1. L'inflation nationale a continué de reculer en 2014. Le taux moyen s'est élevé à 0,63% (contre 1,73% pour 2013 et 2,66% pour 2012). Le prix des produits pétroliers, en forte augmentation pendant les deux dernières années, a baissé de 5,7% par rapport à 2013.
2. L'inflation sous-jacente, qui exclut les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux, a aussi reculé en 2014, mais reste au-dessus de l'ensemble des biens et services. Le taux s'est élevé à 1,21% (2,17% en 2013).
3. Les prix administrés, sur base de la liste validée par le Conseil de gouvernement en 2008, n'ont pas connu de variations majeures. Le taux s'est élevé à 1,3% (5,3% pour l'année 2013). Cependant, à cause de la définition de la nomenclature internationale utilisée pour l'indice des prix, une mesure exacte des prix administrés n'est pas possible et il ne s'agit ici que d'une approximation.
4. Au niveau international, le différentiel d'inflation entre le Luxembourg et ses pays voisins a diminué et depuis octobre 2014, le Luxembourg a eu un taux d'inflation inférieur par rapport à ses pays voisins. La moyenne de l'Union européenne s'est élevée à 0,55%. Les Pays-Bas ont le niveau le plus bas des pays analysés avec un taux de 0,32%, suivi par la Belgique (0,54%) et la France (0,61%). L'Allemagne (0,78%) a un taux d'inflation supérieur à celui du Luxembourg.
5. L'évolution récente de l'inflation des deux Etats fédérés allemands limitrophes (la Sarre et la Rhénanie-Palatinat) était légèrement supérieure par rapport à l'Allemagne dans sa totalité et donc aussi plus élevée des taux constatés au Luxembourg.

1 L'inflation luxembourgeoise en 2014

1.1 Généralités

Définitions :

IPCH : L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est un indicateur économique élaboré pour mesurer les changements au fil du temps dans les prix des biens et services de consommation acquis par les ménages. Les IPCH donnent des mesures comparables de l'inflation dans la zone euro, l'UE, l'Espace économique européen et pour les autres pays y compris les pays candidats. Ils sont calculés selon une approche harmonisée et une seule série de définitions. Ils fournissent la mesure officielle de l'inflation des prix à la consommation dans la zone euro pour l'application de la politique monétaire dans la zone euro et de convergence de l'inflation comme l'exige l'évaluation des critères de Maastricht.

IPCN : L'indice des prix à la consommation (IPCN) mesure l'inflation nationale, plus précisément il couvre les dépenses de consommation des résidents sur le territoire luxembourgeois. L'IPCN se distingue de l'IPCH par le seul fait qu'il possède une pondération différente. En effet, la pondération de l'IPCN se base sur les dépenses de consommation finale des résidents sur le territoire national, alors que l'IPCH tient compte des dépenses effectuées aussi bien par les résidents que les non-résidents. Il s'ensuit que certaines positions, comme par exemple les produits pétroliers ou les produits de tabac (produits pour lesquels les dépenses des frontaliers et des touristes sont importantes sur le territoire luxembourgeois) ont une pondération moins élevée dans l'IPCN que dans l'IPCH.

Inflation sous-jacente : sous-série de l'indice général (IPCN) qui exclut notamment les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux. Les séries suivantes sont exclues: Gaz de ville et gaz naturel, Gaz liquéfié, Combustibles liquides, Gas-oil, Essence, Lubrifiants et additifs, Pommes de terre, Café, Thé et infusions, Cacao et chocolat en poudre, Combustibles solides, Energie thermique, Fleurs de coupe.

Biens non durables : biens qui disparaissent après la première utilisation (alimentation, boissons, pétrole, etc.).

Biens semi-durables : biens qui ne disparaissent pas immédiatement mais qui doivent être remplacés après un certain temps (vêtements, pneus, petits matériaux électroniques, jeux, jouets, articles de sport, etc.).

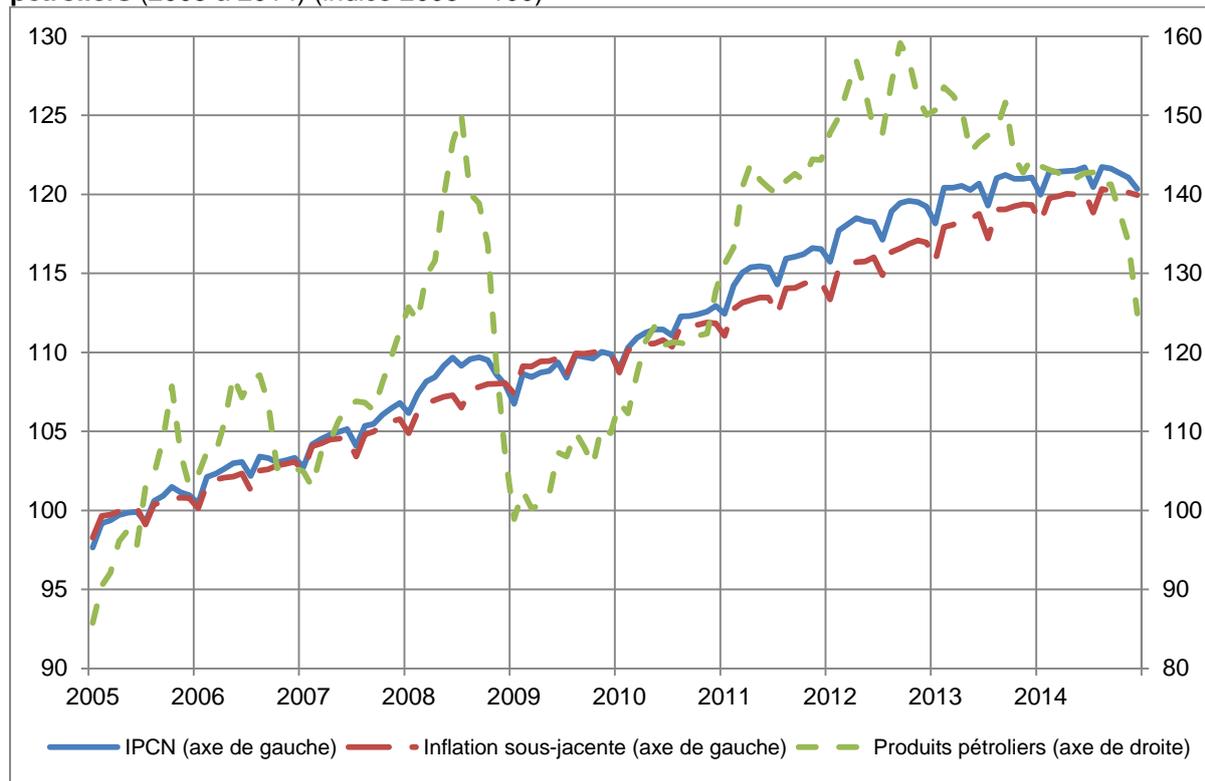
Biens durables : biens qui peuvent être utilisés à des fins de consommation de façon répétée ou continue au cours d'une période d'un an ou plus (automobiles, mobilier, réfrigérateurs, autres gros appareils ménagers, etc.).

Services : services médicaux, loyers, transport, crèches, voyages, restaurants et hôtels, services récréatifs, services financiers, assurances.

En décembre 2014, le niveau général moyen des prix à la consommation au Luxembourg, mesuré sur base de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) et exprimé en année de base 2005=100, s'est élevé à 120,33 points, et donc à un niveau inférieur qu'en juin (121,70).

L'écart entre l'IPCN et l'inflation sous-jacente, qui exclut les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux (cf. définitions), se creuse si les prix des produits pétroliers augmentent par exemple plus rapidement que ceux des autres biens et services. Cet effet est bien visible à la mi-2008, où on a assisté à une flambée des prix des produits pétroliers, mais aussi pendant toute l'année 2011 et en partie lors de l'année 2012 (cf. graphique 1-1). Au cours de l'année 2014, on assiste à un recul de cet écart, comme le prix des produits pétroliers est en train de reculer et le taux de l'inflation sous-jacente est supérieur au taux de l'IPCN.

Graphique 1-1 : Evolution récente de l'IPCN, de l'inflation sous-jacente et des prix de produits pétroliers (2005 à 2014) (indice 2005 = 100)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

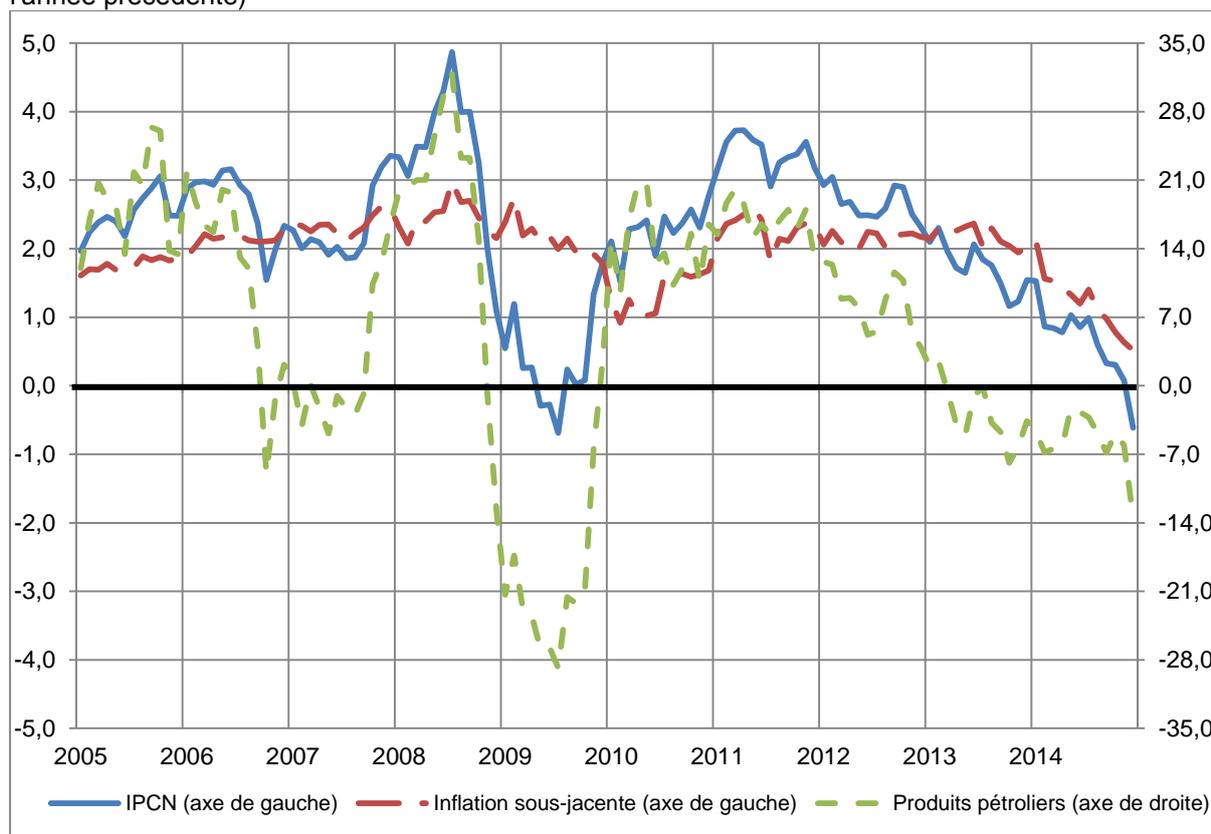
Déjà au premier semestre 2014, on a assisté à une baisse du taux d'inflation au Luxembourg et en Europe. Cette tendance s'est poursuivie au deuxième semestre : le taux d'inflation du deuxième 2014 était de 0,28% (par rapport au deuxième semestre 2013). La principale raison pour cette baisse est liée au prix du pétrole. Les produits pétroliers ont augmenté fortement en 2011 et en 2012 (16,80% en 2011 et 8,45% en 2012) avant de reculer de 2,75% en 2013. En 2014, les produits pétroliers ont diminué de 5,70% en moyenne annuelle et leur contribution au taux d'inflation était de 0,45 point de pourcentage. En décembre 2014, le prix du pétrole était même 13,6% en-dessous du niveau de décembre 2013.

En 2014, le taux d'inflation annuel était de 0,63%, contre 2,66% en 2012 et 1,73% en 2013. En décembre 2014, le taux annuel était négatif pour la première fois depuis juillet 2009. L'inflation sous-jacente, qui exclut notamment les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux, a aussi reculé en 2014, mais reste au-dessus de l'ensemble des biens et services. Généralement, la pression sur l'alimentation a diminué, ce qui avait des répercussions positives sur l'inflation sous-jacente. La volatilité de l'inflation

sous-jacente est aussi moins prononcée que celle de l'IPCN (cf. Graphique 1-2). Le taux moyen s'est élevé à 1,21% en 2014.

En 2009, on assistait à un taux d'inflation annuel négatif pendant 3 mois (de mai à juillet), majoritairement dû à la baisse des produits pétroliers (baisse de presque 30% sur 12 mois), mais l'inflation sous-jacente est restée à un taux supérieur de 2%. Donc actuellement, on n'assiste pas seulement à une baisse des prix pétroliers, mais aussi à une stagnation des autres biens et services.

Graphique 1-2 : Evolution récente de l'IPCN, de l'inflation sous-jacente et des prix de produits pétroliers (données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Tableau 1-1 : Indice des prix à la consommation national en 2014

(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

	ICPN	Inflation sous-jacente	Produits pétroliers	Autres biens et services	Biens non durables	Biens semi-durables	Biens durables	Services
Pondération			7,84%	92,16%	31,74%	10,00%	14,96%	43,30%
Janvier	1,53	2,11	-4,68	2,08	0,49	2,30	1,06	2,27
Février	0,86	1,56	-6,80	1,54	-0,37	0,88	0,28	1,95
Mars	0,84	1,53	-6,40	1,47	-0,52	0,89	0,34	1,99
Avril	0,78	1,43	-6,13	1,39	-0,57	0,73	0,24	1,99
Mai	1,03	1,33	-2,28	1,31	0,40	0,52	0,16	1,92
Juin	0,85	1,20	-2,68	1,15	-0,14	0,66	0,06	1,90
Juillet	0,99	1,40	-3,21	1,35	-0,24	1,61	0,45	1,91
Août	0,59	1,10	-4,84	1,05	-0,93	0,29	-0,06	1,99
Septembre	0,33	0,98	-6,83	0,94	-1,43	0,01	-0,19	1,83
Octobre	0,31	0,78	-4,85	0,74	-0,82	0,00	-0,07	1,32
Novembre	0,07	0,64	-6,09	0,59	-1,19	-0,37	0,01	1,12
Décembre	-0,61	0,52	-13,62	0,49	-3,23	-0,47	-0,10	1,10
Semestre 1	0,98	1,52	-4,86	1,49	-0,12	0,97	0,36	2,00
Semestre 2	0,28	0,90	-6,56	0,86	-1,31	0,15	0,00	1,55
2014	0,63	1,21	-5,70	1,17	-0,71	0,56	0,18	1,77

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Les biens non durables ont diminué de 0,1% par rapport à l'année précédente. Le prix de certains produits alimentaires comme le riz, les pâtes, les pommes de terre, la farine, les fruits et légumes frais et le café ont diminué par rapport à 2014, d'autres produits ont connu une pression nettement moins élevée. Une autre explication de la diminution est la baisse des prix de l'énergie. En 2013, les produits pétroliers ont diminué de 2,75%, en 2014, la baisse est de 5,70%. Le gaz de ville et gaz naturel a diminué de 10,95%, l'énergie thermique de 6,7%, le gas-oil de 3,9% et l'essence de 3,0% pendant les six premiers mois de l'année.

Les biens durables ont une pondération de 15% au sein de l'ICPN et ils étaient responsables de 0,03 point de pourcentage de l'inflation totale. Au premier semestre, les différentes catégories ont augmenté de 0,36% en moyenne, tandis qu'au deuxième semestre, les prix sont restés stables.

Les services, avec une pondération de 43,3% de l'ICPN, ont la plus grande influence sur les prix à la consommation et sont responsables pour 0,77 points de l'inflation luxembourgeoise. Les tarifs liés à la santé comme les services paramédicaux (7,1%), dentaires (3,0%), médicaux (2,7%) et hospitaliers (1,5%), tous liés à l'échelle mobile des salaires, ont augmenté en octobre 2013 suite à l'application d'une nouvelle tranche indiciaire. Les voyages à forfait ont augmenté de 4,1% pendant l'année 2014.

Tableau 1-2 : Contributions à l'inflation en 2014

(en points de pourcentages)

	IPCN	Produits pétroliers	Autres biens et services	Biens non durables	Biens semi-durables	Biens durables	Services
Janvier	1,53	-0,4	1,9	0,2	0,2	0,2	1,0
Février	0,86	-0,5	1,4	-0,1	0,1	0,0	0,8
Mars	0,84	-0,5	1,4	-0,2	0,1	0,1	0,9
Avril	0,78	-0,5	1,3	-0,2	0,1	0,0	0,9
Mai	1,03	-0,2	1,2	0,1	0,1	0,0	0,8
Juin	0,85	-0,2	1,1	0,0	0,1	0,0	0,8
Juillet	0,99	-0,3	1,2	-0,1	0,2	0,1	0,8
Août	0,59	-0,4	1,0	-0,3	0,0	0,0	0,9
Septembre	0,33	-0,5	0,9	-0,5	0,0	0,0	0,8
Octobre	0,31	-0,4	0,7	-0,3	0,0	0,0	0,6
Novembre	0,07	-0,5	0,5	-0,4	0,0	0,0	0,5
Décembre	-0,61	-1,1	0,5	-1,0	0,0	0,0	0,5
Semestre 1	0,98	-0,38	1,37	-0,04	0,10	0,05	0,87
Semestre 2	0,28	-0,51	0,79	-0,41	0,02	0,00	0,67
2014	0,63	-0,45	1,08	-0,23	0,06	0,03	0,77

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

En divisant le panier de l'IPCN en 12 divisions selon la classification COICOP retenue par Eurostat¹, on obtient une analyse plus détaillée de l'évolution des prix des différentes catégories.

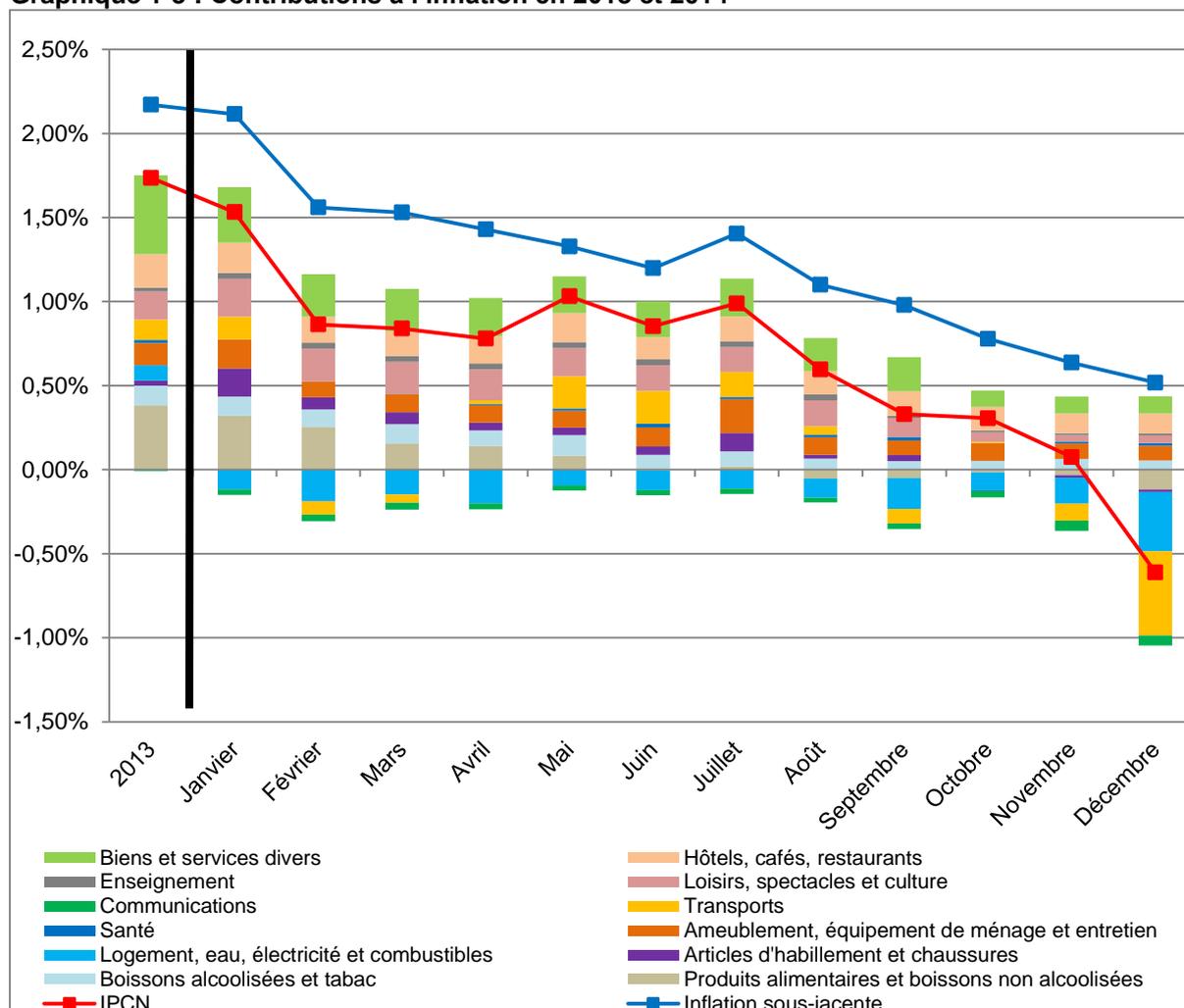
En 2013, la catégorie des produits alimentaires a exercé une grande pression sur les prix à la consommation : les prix ont augmenté de 3,65% en moyenne annuelle. Cette flambée a diminué en 2014 et à partir d'août, le niveau des prix était en-dessous du niveau de 2013. Les produits alimentaires non traités (légumes et fruits frais) ont baissé de plus de 3% par rapport à 2013, tandis que les prix des produits laitiers ont augmenté de 3 à 4%.

Les prix des *boissons alcoolisées* (+1,3%) et du tabac (+4,7%) ont également progressé plus vite que l'inflation générale, notamment à cause de la hausse du prix de la bière (+1,9%), du vin (1,4%) et des cigarettes (4,4%).

¹ Pour plus de détails concernant la méthodologie de classement:

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-AO-01-005/FR/KS-AO-01-005-FR.PDF

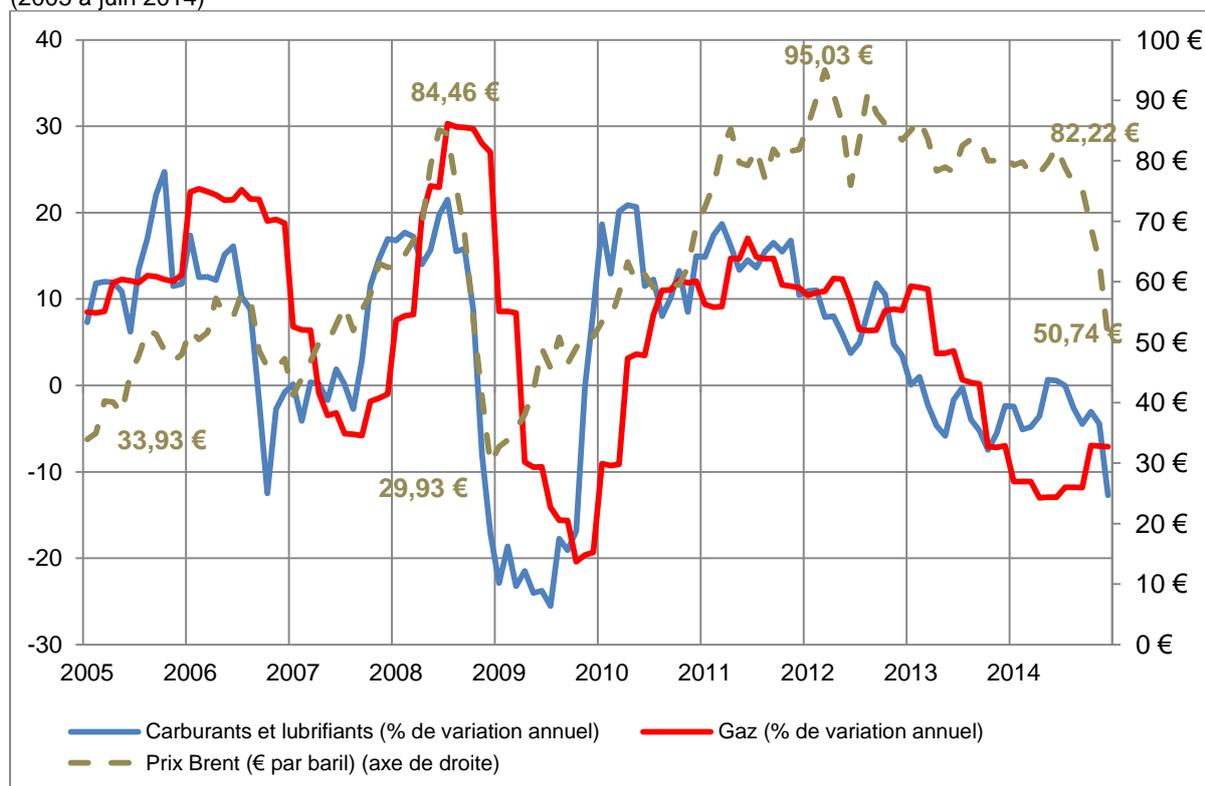
Graphique 1-3 : Contributions à l'inflation en 2013 et 2014



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Suite à la stabilisation, puis la baisse, des prix de l'énergie, les catégories en relation avec les produits pétroliers, à savoir « *logement, eau, électricité et combustibles* » et « *transports* », sont la principale source du ralentissement de l'inflation. Le prix du baril a diminué de 111 dollar en septembre 2013 jusqu'à 62 dollar en décembre 2014, soit une diminution de 44%. L'euro a diminué par rapport au dollar américain en même temps, ce qui avait pour conséquence un une baisse moins prononcée du baril en euro (-39%). L'évolution de cours du pétrole sur les marchés internationaux détermine en grande partie les variations des prix à la consommation du mazout de chauffage et des carburants.

Graphique 1-4 : Evolution du prix du brent (en euro), des carburants et lubrifiants et du gaz (2005 à juin 2014)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

La catégorie « *loisirs, spectacles et culture* » a augmenté aussi plus fortement que l'inflation générale, ceci surtout à cause des voyages à forfait qui ont augmenté de 4,1% par rapport à 2014. Par contre les prix de l'équipement audiovisuel, photographique et informatique a diminué de 6,9%. En total cette catégorie a contribué à 0,1 point de pourcentages de l'inflation.

La catégorie « *biens et services divers* » a augmenté de 1,25% et elle a eu la plus grande influence sur le taux d'inflation avec 32% de la contribution totale au premier semestre. Cependant, l'augmentation des biens et services a été nettement moins élevée que pendant les quatre dernières années. Les positions avec la plus grande pondération, à savoir les crèches et les maisons de retraite, n'ont pas connu de hausse des prix significatifs en 2014 : les dernières adaptations des tarifs datent de la dernière tranche indiciaire d'octobre 2013 (maisons de retraite), respectivement de la dernière modification des chèques-services accueil de janvier 2013 (crèches et foyers de jour).

Tableau 1-3 : Evolution des catégories et contribution à l'inflation en 2014

	Evolution 2014	Contribution 2014 (en pp)	Contribution 2014 (en %)	Pondération 2014
<i>Ensemble des biens et services</i>	0,63	0,63	0,63	100%
<i>Inflation sous-jacente</i>	1,21	1,21	1,21	91,17%
01. Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	0,56	0,06	9,2%	10,44%
02. Boissons alcoolisées et tabac	2,57	0,08	13,4%	3,40%
03. Articles d'habillement et chaussures	0,64	0,05	7,9%	5,91%
04. Logement, eau, électricité et combustibles	-1,01	-0,16	-25,0%	15,66%
05. Ameublement, équipement de ménage et entretien	1,57	0,11	18,1%	7,07%
06. Santé	0,33	0,01	1,4%	2,55%
07. Transports	-0,03	-0,01	-0,8%	19,99%
08. Communications	-1,43	-0,04	-6,1%	2,68%
09. Loisirs, spectacles et culture	1,67	0,14	22,2%	8,20%
10. Enseignement	2,27	0,03	4,4%	1,37%
11. Hôtels, cafés, restaurants	2,15	0,15	23,3%	6,96%
12. Biens et services divers	1,25	0,20	32,0%	15,79%

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : Biens et services divers : maisons de retraite et de soins (représentent 24,7% de cette catégorie), crèches et foyers du jour pour enfants (14,5%), divers catégories d'assurances (11,0%), services financiers (10,7%), salons de coiffure (9,9%), bijouterie, horlogerie, articles d'hygiène corporelle, articles de voyages, etc.

1.2 Analyse ponctuelle : risque de déflation ?

En décembre 2014, le taux d'inflation (en glissement annuel) était en négatif pour la première fois depuis juillet 2009. Tandis que le taux d'inflation négatif de 2009 s'expliquait en grande partie à cause du recul des prix des produits pétroliers, on est actuellement dans une phase d'une évolution moins rapide des prix à la consommation en général. Comme le taux d'inflation était encore à 3,4% en 2011 au Luxembourg, la baisse du taux a provoqué des discussions sur le risque d'une déflation au Luxembourg et dans la zone euro.

Dans ce contexte, il est important de distinguer entre les différentes définitions du terme de déflation. On parle de déflation au sens strict lorsque le taux d'inflation est négatif durant trois mois consécutifs, ce qui était le cas au Luxembourg en 2009 (inflation négative entre mai et juin). Cependant, cette définition est selon la BCE trompeuse, puisqu'elle ne tient pas compte de la nature des chocs provoquant l'inflation². La déflation au sens large peut être définie comme « *étant une baisse de prix généralisée et durable exerçant des effets négatifs sur la croissance économique* »³. Donc il ne suffit pas que l'inflation totale soit négative sur une longue période, mais elle doit aussi être négative pour un grand nombre de biens et services de l'indice des prix à la consommation.

Selon la BCE, les faibles taux d'inflation actuels dans la zone euro résultent d'une combinaison de facteurs d'offre (le ralentissement du rythme de progression des prix de l'énergie et de l'alimentation) et de facteurs de la demande (réformes structurelles sur le marché du travail et sur les marchés de biens et services pour améliorer la compétitivité).

En analysant l'évolution des prix en 2009 au Luxembourg, on constate que le taux d'inflation sous-jacente était de 2,13% et donc proche de la moyenne annuelle entre 2000 et 2014 (2,07%). Donc le recul de l'inflation en 2009 est majoritairement dû au recul des produits pétroliers, qui ont baissé de 20% par rapport à l'année précédente. En 2014, non seulement l'inflation totale a reculé, mais aussi l'inflation sous-jacente se trouve à un niveau historiquement bas au Luxembourg (1,21%). En total, 58 des 255 positions de l'indice des prix à la consommation national ont eu un taux de 0 ou négatif en 2009, tandis qu'en 2014, ce nombre s'élève à 69 et donc plus d'un quart des positions regroupées dans l'indice (cf. Tableau 1-4). Donc même si le nombre de positions avec un taux négatif était en hausse en 2014 par rapport aux trois dernières années, il ne concerne qu'un nombre limité.

Tableau 1-4 : Part des biens et services dans l'IPCN avec un taux de variation de 0 ou négatif sur un an (en % du nombre total de produits, où d'un groupe de produits)

	Nombre de produits	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Biens non durables	98	6,1%	11,2%	23,5%	18,4%	10,2%	6,1%	14,3%	30,6%
Biens semi-durables	57	28,1%	28,1%	24,6%	40,4%	35,1%	12,3%	14,0%	33,3%
Biens durables	36	22,2%	33,3%	38,9%	41,7%	33,3%	30,6%	38,9%	36,1%
Services	64	17,2%	14,1%	10,9%	20,3%	7,8%	12,5%	7,8%	10,9%
Total	255	16,1%	18,8%	22,7%	27,1%	18,4%	12,5%	16,1%	27,1%

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

² ECB, Monthly Bulletin, juin 2014.

³ ECB, "Price stability : Why is it important for you?", 2011

Par ailleurs, les dernières projections d'inflation du STATEC en date du 12 février 2015 ne prévoient pas de risque imminent de déflation pour le Luxembourg, d'autant plus que le gouvernement a décidé d'augmenter les différents taux de TVA (à l'exception du taux super-réduit) de 2 points de pourcentage en 2015⁴. L'inflation devrait être à 0,3% et l'inflation sous-jacente à 1,2% en 2015 pour le scénario central, et la prochaine adaptation de la cote d'application de l'échelle mobile des salaires devrait avoir lieu au troisième trimestre 2016.

⁴ Loi du 19 décembre 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015

1.3 Les variations de prix les plus importantes et les plus conséquentes

Dans cette section, on présente les positions de l'IPCN qui ont varié le en 2014 par rapport à 2013 (Tableau 1-5) et les positions qui ont contribué le plus à l'évolution de l'inflation luxembourgeoise en 2014 (Tableau 1-6).

Tableau 1-5 : Les plus fortes hausses et baisses en 2014 (par rapport à 2013)

Position	Dénomination	Variation annuelle (en %)	Contribution annuelle
09.06.00.01.02	Voyages à forfait par autocar	8,77	0,02
06.02.03.01.01	Services paramédicaux	7,10	0,01
07.02.04.01.01	Frais de stationnement, etc.	6,71	0,02
01.01.06.09.01	Fruits surgelés, conserves et produits à base de fruits	6,05	0,00
09.04.02.03.02	Location de matériel et biens culturels	5,92	0,00
05.03.03.01.01	Réparation des appareils ménagers	5,89	0,00
02.02.00.03.01	Autres tabacs	5,55	0,02
01.01.08.02.02	Miel	5,11	0,00
07.03.04.01.01	Transport fluvial de personnes	4,98	0,00
01.01.05.01.01	Beurre	4,78	0,00
09.01.02.01.01	Équipement photographique, cinématographique, etc.	-15,65	-0,01
09.01.01.02.01	Appareils de télévision, magnétoscopes etc.	-14,59	-0,04
04.05.02.01.01	Gaz de ville et gaz naturel	-10,95	-0,18
01.01.07.07.01	Pommes de terre	-9,38	-0,01
03.01.02.03.07	Vêtements pour bébés	-8,23	0,00
08.02.00.01.01	Équipement de téléphonie, télécopie, etc.	-7,77	-0,03
04.05.05.01.01	Énergie thermique	-6,73	-0,01
04.05.03.01.01	Combustibles liquides	-6,15	-0,10
01.01.07.00.00	Légumes frais	-6,12	-0,03
09.01.04.01.01	Supports d'enregistrement d'images et de son	-5,41	0,00

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Tableau 1-6 : Les plus fortes contributions à la hausse et à la baisse en 2014 (par rapport à 2013) (en points de pourcentage)

Position	Dénomination	Contribution annuelle	Variation annuelle (en %)
09.06.00.01.04	Voyages à forfait par avion	0,08	4,54
12.04.00.01.01	Maisons de retraite et de soins, etc.	0,08	1,96
07.02.03.01.01	Entretien et réparations	0,07	2,84
11.01.01.01.01	Repas au restaurant	0,06	1,86
04.03.01.01.01	Produits pour l'entretien du logement	0,04	3,88
04.01.01.01.02	Loyers pour appartement	0,04	0,94
12.01.01.01.01	Salons de coiffure	0,04	2,49
02.02.00.01.01	Cigarettes	0,04	4,39
05.06.02.01.01	Emploi de personnel domestique, etc.	0,04	1,87
07.01.01.01.01	Automobiles diesel, cylindrée <= 2000 cm3	0,03	0,79
04.05.02.01.01	Gaz de ville et gaz naturel	-0,18	-10,95
07.02.02.01.01	Gas-oil	-0,11	-3,88
04.05.03.01.01	Combustibles liquides	-0,10	-6,15
07.02.02.01.02	Essence	-0,06	-3,00
01.01.06.00.00	Fruits frais	-0,04	-5,41
09.01.01.02.01	Appareils de télévision, magnétoscopes etc.	-0,04	-14,59
01.01.07.00.00	Légumes frais	-0,03	-6,12
08.02.00.01.01	Équipement de téléphonie, télécopie, etc.	-0,03	-7,77
12.03.01.01.01	Bijouterie	-0,01	-5,10
08.03.00.01.01	Services de téléphonie, télécopie, etc.	-0,01	-0,63

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

1.4 Les prix administrés⁵

1.4.1 Explication du terme « prix administrés »

La dénomination « prix administrés » est trompeuse car elle suggère que l'Etat mettrait en scène des hausses de prix discrétionnaires en (ab-)usant de son pouvoir régalién. En fait, il s'agit pour l'essentiel d'entreprises ou de prestataires qui vendent un service sur un marché concurrentiel et qui sont tenus d'atteindre des missions et des objectifs en gérant les coûts de production et le prix de vente.

1.4.2 La liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008)

Les partenaires sociaux et le gouvernement avaient convenu en 2006 lors des discussions au sein du Comité de coordination tripartite d'un ensemble de mesures en vue d'une meilleure maîtrise de l'inflation. Parmi ces mesures figurait également la poursuite d'une politique prudente et évitant les à-coups au niveau de l'adaptation des prix administrés. Le gouvernement avait ensuite mis en place un *Plan d'action contre une inflation excessive*, et avait arrêté début 2008 une liste de prix à la consommation à considérer comme administrés.

Tableau 1-7 : La liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement luxembourgeois (2008)

Position	Dénomination	Pondération 2014		
		des prix administrés	de l'IPCN	de l'inflation sous-jacente
04.04.01.01.01	Alimentation en eau	6,21%	0,75%	0,82%
04.04.02.01.01	Collecte des ordures ménagères	3,82%	0,46%	0,51%
04.04.03.01.01	Reprise des eaux usées	2,51%	0,30%	0,33%
06.01.01.01.01	Produits pharmaceutiques: médicaments	7,65%	0,92%	1,01%
06.02.01.01.01	Services médicaux	1,43%	0,17%	0,19%
06.02.02.01.01	Services dentaires	1,19%	0,14%	0,16%
06.02.03.01.01	Services paramédicaux	1,67%	0,20%	0,22%
06.03.00.01.01	Services hospitaliers	1,43%	0,17%	0,19%
07.02.04.01.01	Frais de stationnement, etc.	2,99%	0,36%	0,39%
07.02.04.01.02	Contrôle technique automobile	0,84%	0,10%	0,11%
07.02.04.01.03	Leçons de conduite, etc.	-	-	-
07.03.01.01.01	Transport de personnes par chemin de fer	1,91%	0,23%	0,25%
07.03.02.01.01	Transport de personnes par autobus	2,27%	0,27%	0,30%
07.03.02.01.02	Transport de personnes par taxi	0,36%	0,04%	0,05%
07.03.05.01.01	Transport combiné de personnes par rail et route	2,39%	0,29%	0,32%
09.04.01.01.01	Services sportifs et récréatifs	5,14%	0,62%	0,68%
09.04.02.01.02	Théâtres, concerts, musées, bibliothèques, etc.	1,43%	0,17%	0,19%
11.01.02.01.01	Cantines	4,42%	0,53%	0,58%
11.02.00.01.05	Internats, etc.	0,96%	0,12%	0,13%
12.04.00.01.01	Maisons de retraite et de soins, etc.	32,38%	3,90%	4,28%
12.04.00.01.02	Crèches, foyers de jour pour enfants, etc.	19,00%	2,29%	2,51%
Total:		100,00%	12,06%	13,22%

Remarques : A cause de la définition de la nomenclature internationale utilisée pour l'Indice des prix, certaines de ces catégories peuvent renfermer aussi bien des prix dits administrés que des prix librement déterminés par le marché.
Dans cette liste datant de début 2008, la fixation de prix des leçons de conduite est devenue libre en juillet 2011⁶.

⁵ Voir aussi la lettre N°13 de l'Observatoire de la compétitivité: « Les prix administrés - un éclairage pour un débat serein » : http://www.odc.public.lu/publications/lettre_observatoire/lettre_odc_13.pdf

En juillet 2011, le gouvernement avait libéralisé les prix des leçons de conduite suite à un changement de l'article 23 du règlement grand-ducal modifié du 8 août 2000 déterminant le contenu de l'instruction préparatoire aux examens du permis de conduire ainsi que l'exercice de la profession d'instructeur de candidats-conducteurs. L'Observatoire de la formation des prix a analysé plus en détail la libéralisation de ce secteur dans son premier rapport semestriel 2012 et a présenté une actualisation de sa simulation dans le rapport du premier semestre 2013⁷.

Les prix administrés constituent un élément de l'inflation. Mais il est cependant important de préciser que les analyses ne permettent pas d'obtenir une mesure exacte de l'évolution des prix administrés. En effet, les catégories de prix sur base desquelles ces indices sont calculés peuvent renfermer aussi bien des prix dits administrés que des prix librement déterminés par le marché, et ceci à cause de la définition de la nomenclature statistique internationale utilisée. Donc certaines des positions sélectionnées contiennent aussi des prix ne pouvant pas être considérés comme administrés (par exemple la position cantine contient aussi bien des cantines publiques que privées, de même pour d'autres prestations). Le résultat des prix administrés calculé dans ce rapport dépend donc non seulement des entreprises et prestataires publiques, mais aussi des entités privées : si par exemple une cantine privée augmente les prix, alors le résultat des prix administrés sera influencé à la hausse.

1.4.3 Analyse de l'évolution des prix administrés

Sur base de la liste des prix administrés validée par le Conseil de gouvernement en 2008 (pondération 2014: 12,06%), on peut constater qu'au fil des dernières années l'évolution des prix administrés est plus importante au Luxembourg que celle de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) ou encore de l'inflation sous-jacente. De 2001 à 2014, les prix administrés ont augmenté de 51,7% tandis que l'ensemble des biens et services a augmenté de 32,3%. En d'autres termes, l'inflation générale a augmenté de 2,17%, l'inflation sous-jacente de 2,03% et les prix administrés de 3,26% par année entre 2001 et 2014.

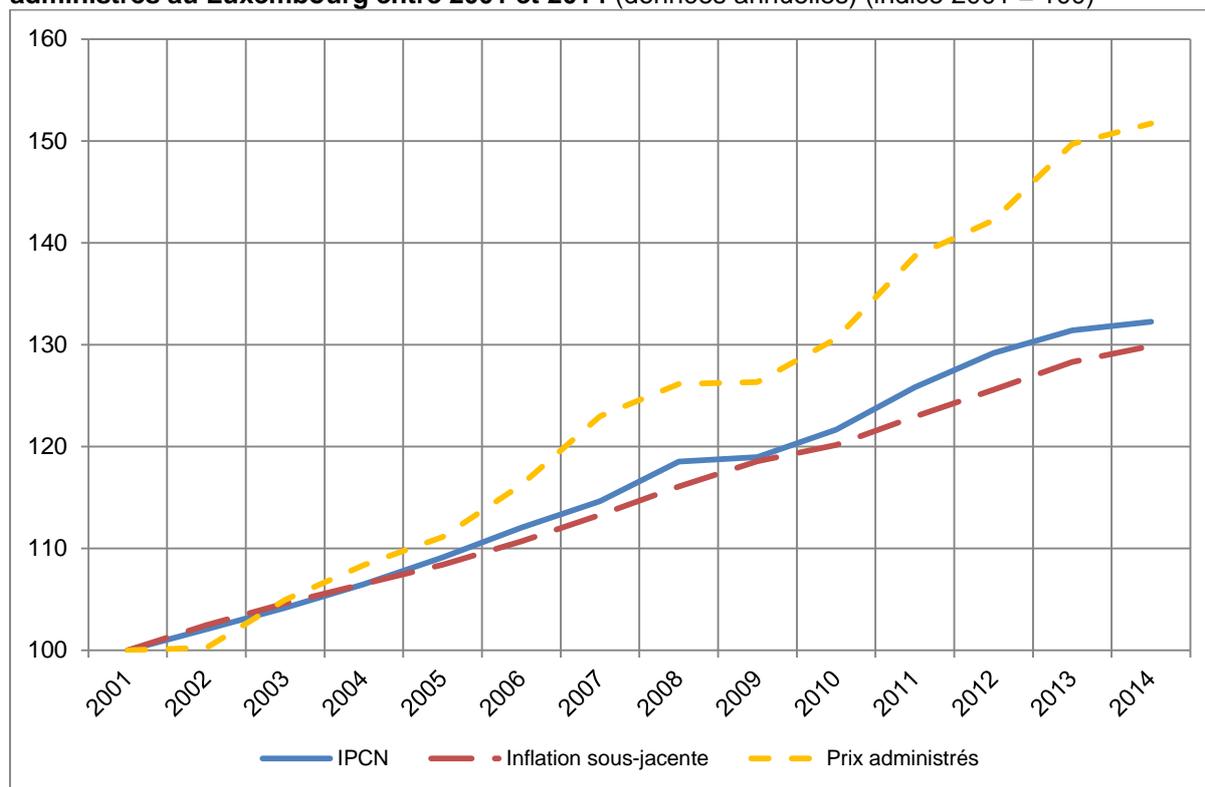
⁶ Cf. premier rapport semestriel de l'OFP (mars 2012):

http://www.odc.public.lu/publications/rapports_ofp/index.html

⁷ Les rapports peuvent être téléchargés sur le site de l'Observatoire de la compétitivité :

http://www.odc.public.lu/publications/rapports_ofp/index.html

Graphique 1-5 : Indice des prix à la consommation, de l'inflation sous-jacente et des prix administrés au Luxembourg entre 2001 et 2014 (données annuelles) (indice 2001 = 100)

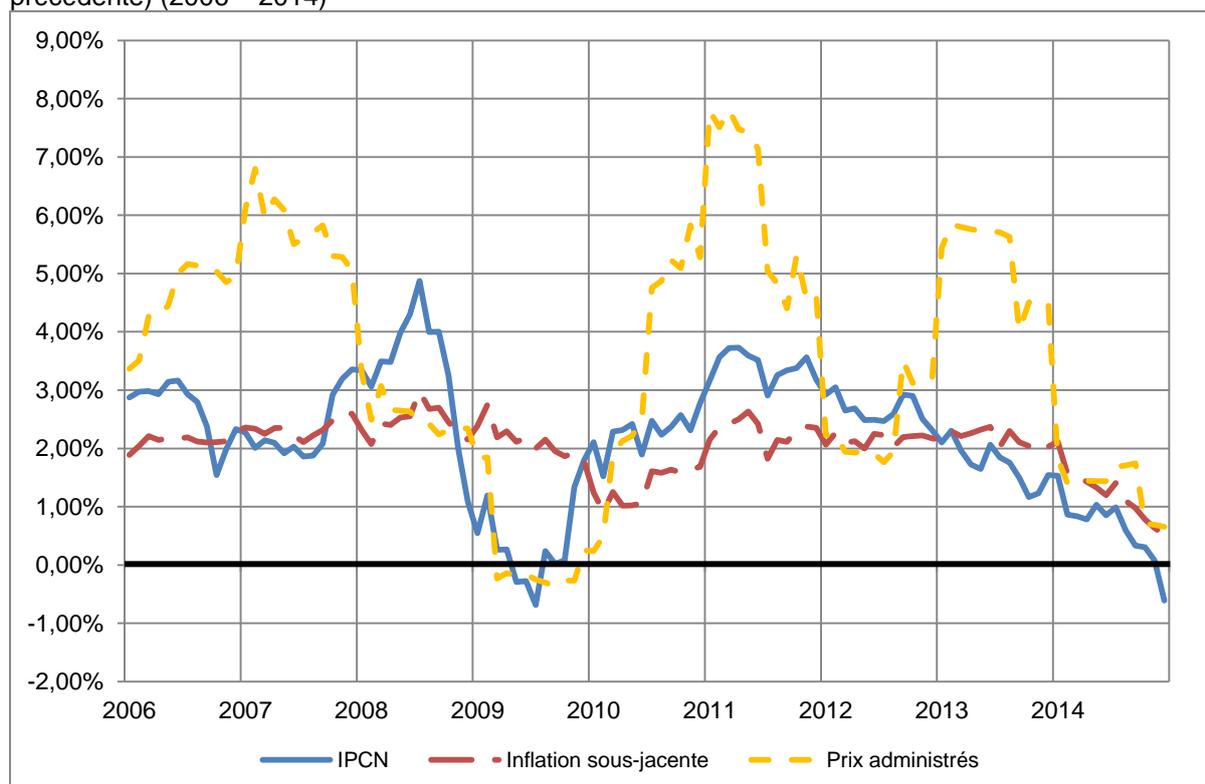


Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : la catégorie « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs des prix administrés à partir de juillet 2011

Généralement, la progression des 20 positions considérées comme administrées était moins rapide en 2014 par rapport aux années précédentes. À part une augmentation de 5,2% des frais de stationnement, les différentes positions ont connu seulement des adaptations mineures au premier semestre. Au deuxième semestre, il y avait une hausse des tarifs de la position « reprise des eaux usées » en juillet et une adaptation des tarifs de l'internat suite à la rentrée scolaire en septembre. Suite au ralentissement de l'inflation, il n'y avait pas d'adaptation de la cote d'application de l'échelle mobile des salaires en 2014, ce qui avait pour conséquence que les tarifs liés à la cote d'application (services médicaux, dentaires, paramédicaux et hospitaliers) n'étaient pas adaptés mécaniquement en 2014.

Graphique 1-6 : Evolution de l'IPCN, de l'inflation sous-jacente et des prix administrés
(données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2006 – 2014)



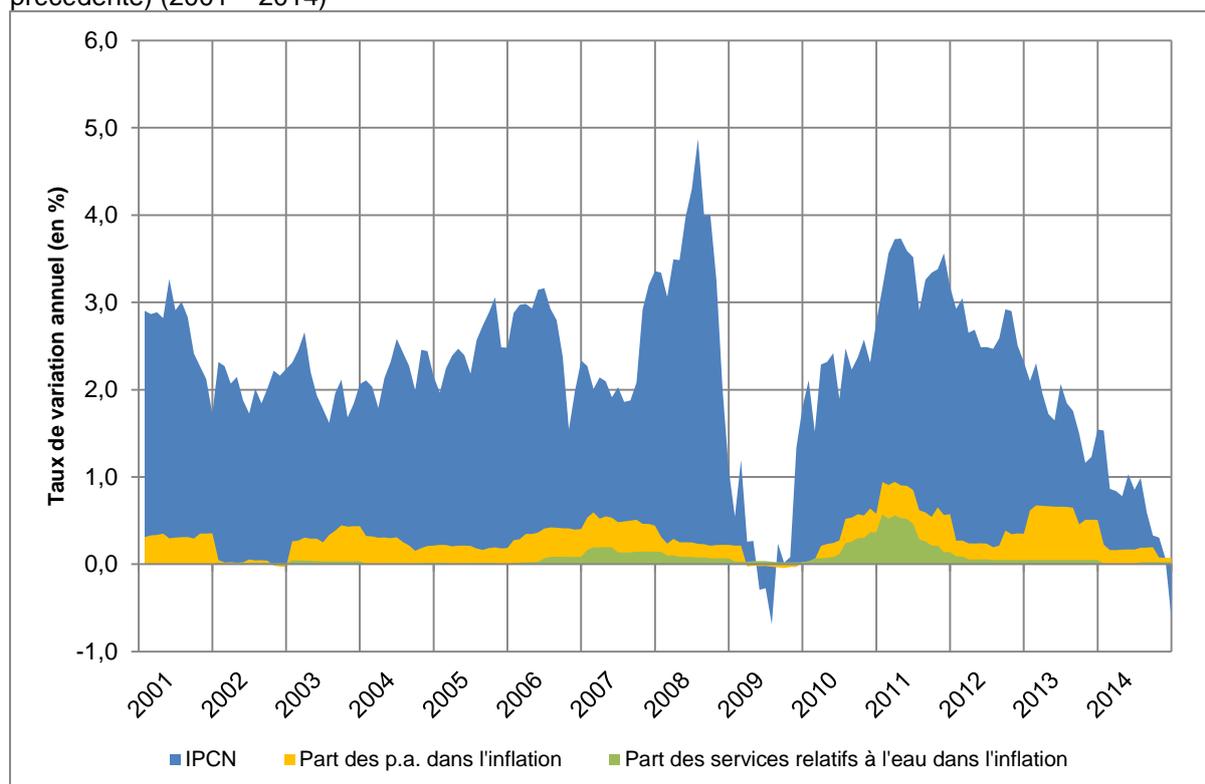
Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : la catégorie « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs des prix administrés à partir de juillet 2011

Sous l'effet du gel des prix administrés, la variation annuelle des prix administrés est proche de zéro en 2009. Ce n'est qu'à partir de 2010 que des hausses sont observées sur les prix administrés.

L'inflation luxembourgeoise a été majoritairement influencée par les produits pétroliers dans les dernières années, surtout en 2008, 2011 et 2012 lors de la flambée de ces derniers. Les prix administrés ont certes aussi augmenté fortement lors des dernières années, mais leur contribution sur le taux d'inflation doit être relativisée. Le Graphique 1-7 montre la part des prix administrés au taux d'inflation luxembourgeois entre 2001 et 2014. En moyenne les prix administrés sont responsables pour 14,6% de l'inflation luxembourgeoise. Cependant, on doit aussi considérer qu'une partie de la hausse des prix administrés est due à la transposition d'une directive européenne. En 2010 et 2011, la moitié de la hausse des prix administrés est due à l'augmentation des tarifs communaux relatifs aux services de l'eau, et en total les services relatifs à l'eau ont une contribution de 3,8% au taux d'inflation luxembourgeois entre 2001 et 2014.

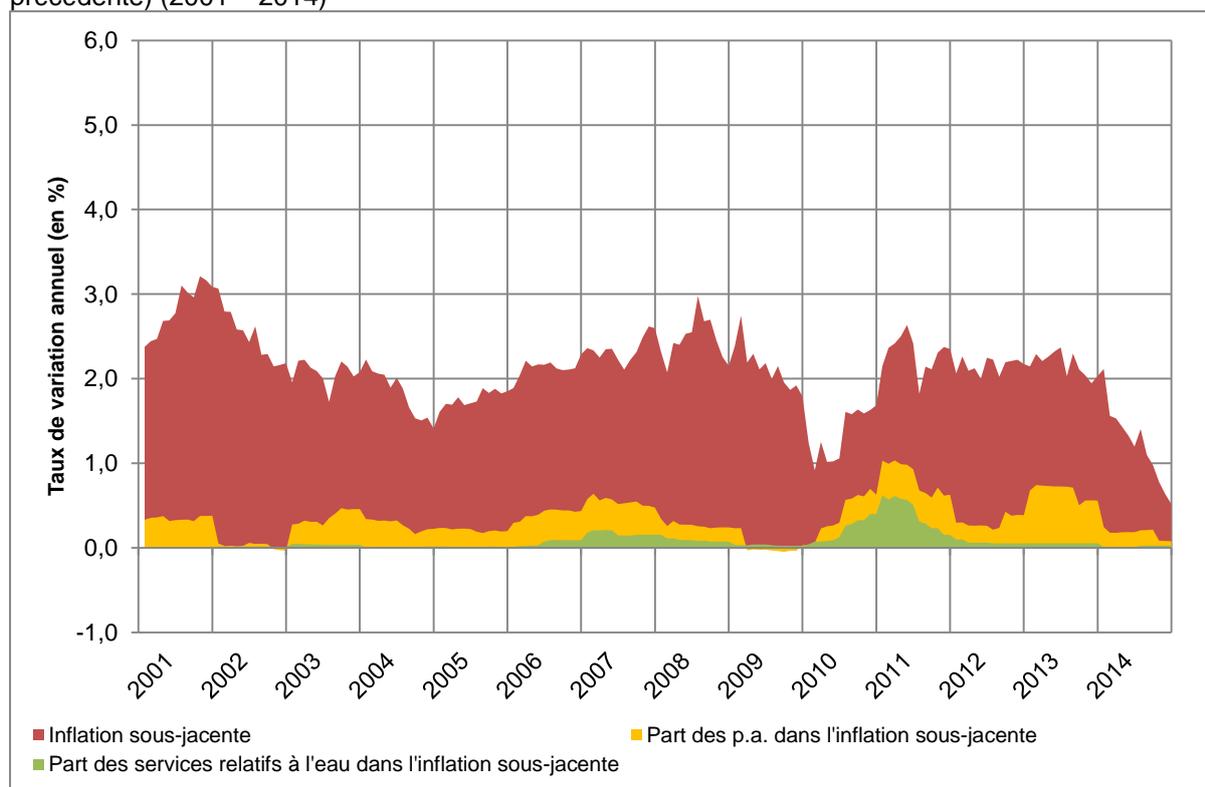
Graphique 1-7 : Part des prix administrés dans l'inflation luxembourgeoise
 (données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2001 – 2014)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix
 Remarque : la catégorie « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs des prix administrés à partir de juillet 2011

Suite à la grande influence des produits énergétiques au taux d'inflation luxembourgeois, il est préférable de comparer l'influence des prix administrés avec l'inflation sous-jacente (concept qui exclut notamment les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux) (cf. Graphique 1-8). Dans le cas, l'influence des prix administrés s'élève à environ 17% entre 2001 et 2014, dont 4,5% proviennent des services relatifs à l'eau.

Graphique 1-8 : Part des prix administrés dans l'inflation sous-jacente luxembourgeoise
(données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2001 – 2014)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : la catégorie « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs des prix administrés à partir de juillet 2011

A part des hausses des prix relatives à l'eau, l'évolution des prix administrés a connu une hausse importante en 2010 à cause d'un potentiel effet de rattrapage suite au gel des prix administrés prononcé par le gouvernement entre avril 2008 et décembre 2009, et en 2011 suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation relative à la santé, un effet structurel. Suite aux modifications du système des chèques-services accueil en septembre 2012 et janvier 2013, les prix administrés ont fortement progressé. Aussi en 2013 les tarifs du transport public et des frais de stationnement dans la ville du Luxembourg ont été augmentés.

Tableau 1-8 : Evolution annuelle moyenne (2001 à 2014) et indice (base 100 en 2001) des différentes positions des prix administrés

Position	Evolution annuelle moyenne	Indice 2007	Indice 2010	Indice 2013	Indice 2014
Indice des prix à la consommation (IPCN)	2,18%	114,6	121,7	131,4	132,5
Inflation sous-jacente	2,02%	113,3	120,2	128,3	129,9
Total des prix administrés	3,25%	123,0	130,6	149,7	151,7
Alimentation en eau	7,11%	145,2	185,8	240,8	244,3
Collecte des ordures ménagères	2,13%	121,7	128,8	130,5	131,5
Reprise des eaux usées	14,12%	211,9	333,6	548,4	557,1
Produits pharmaceutiques: médicaments	-0,67%	97,0	95,9	92,9	91,6
Services médicaux	9,29%	202,6	222,0	308,8	317,2
Services dentaires	0,19%	33,6	36,7	99,5	102,4
Services paramédicaux	5,54%	119,6	126,8	188,2	201,6
Services hospitaliers	4,26%	120,7	134,6	169,4	172,0
Frais de stationnement, etc.	6,96%	180,9	186,0	224,6	239,7
Contrôle technique automobile	1,84%	108,2	108,2	126,8	126,8
Leçons de conduite, etc. (*)	2,00% (*)	113,8	120,7	457,4 (*)	460,3 (*)
Transport de personnes par chemin de fer	3,49%	127,5	134,6	152,4	156,2
Transport de personnes par autobus	3,53%	124,3	124,7	157,0	157,0
Transport de personnes par taxi	4,43%	136,0	148,6	167,8	175,6
Transport combiné de personnes par rail et route	1,90%	113,2	110,9	127,7	127,7
Services sportifs et récréatifs	2,76%	119,7	129,3	140,6	142,5
Théâtres, concerts, musées, bibliothèques, etc.	2,08%	121,2	126,0	128,6	130,8
Cantines	2,78%	119,9	128,6	141,5	142,8
Internats, etc.	3,93%	133,5	149,7	161,1	165,1
Maisons de retraite et de soins, etc.	3,35%	127,6	138,5	150,5	153,4
Crèches, foyers de jour pour enfants, etc.	1,53%	116,2	104,0	121,9	121,9

(*) : Dans cette liste datant de début 2008, la fixation de prix des leçons de conduite est devenue libre en juillet 2011, l'évolution annuelle moyenne se reporte seulement à la période considérée comme administrée

On constate que 7 des 20 positions considérées comme administrées ont évolué similairement, voire moins rapidement que l'indice des prix à la consommation entre 2001 et 2014: c'est le cas pour la collecte des ordures ménagères, les produits pharmaceutiques (actuellement même à un niveau en-dessous des prix de 2001), les services dentaires (baisse substantielle en 2002 et hausse en 2011 suite à nouvelle législation relative à la santé), le contrôle technique automobile, le transport de personnes par rail et route, le tarif des théâtres, concerts, musées, et des crèches et foyers de jour.

Les hausses les plus substantielles peuvent être constatées pour l'alimentation en eau et la reprise des eaux usées, suite à la transposition de la directive-cadre sur l'eau, pour les services relatifs à la santé (législation relative à la santé de 2011) et pour les frais de stationnement.

Cependant, il est important de considérer aussi la pondération des différentes positions pour évaluer l'impact des adaptations de prix au taux d'inflation et au taux de l'inflation sous-jacente. Les positions de la protection sociale (maisons de retraite et crèches) représentent environ la moitié de tous les prix administrés (cf. Tableau 1-7 pour la pondération de 2014), donc toute variation de ces tarifs aura un impact plus élevé au taux d'inflation que d'autres positions.

Tableau 1-9 : Evolution de l'IPCN, de l'inflation sous-jacente et des prix administrés (2006 à 2014) (en pourcentages de variation par rapport à l'année précédente)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011(*)	2012	2013	2014
IPCN	2,67%	2,31%	3,41%	0,37%	2,27%	3,41%	2,67%	1,74%	0,63%
Inflation sous-jacente	2,13%	2,35%	2,46%	2,13%	1,35%	2,30%	2,15%	2,17%	1,21%
Prix administrés	4,59%	5,79%	2,58%	0,15%	3,38%	6,16%	2,41%	5,27%	1,34%
Ratio prix admin. / IPCN	1,72	2,51	0,76	0,39	1,49	1,81	0,90	3,03	2,13
Pondération	8,2%	8,8%	9,5%	11,6%	11,0%	11,9%	11,0%	11,8%	12,1%
Contribution des prix admin. à l'inflation	14,0%	21,9%	7,2%	4,5%	16,3%	21,7%	10,0%	35,9%	25,7%

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

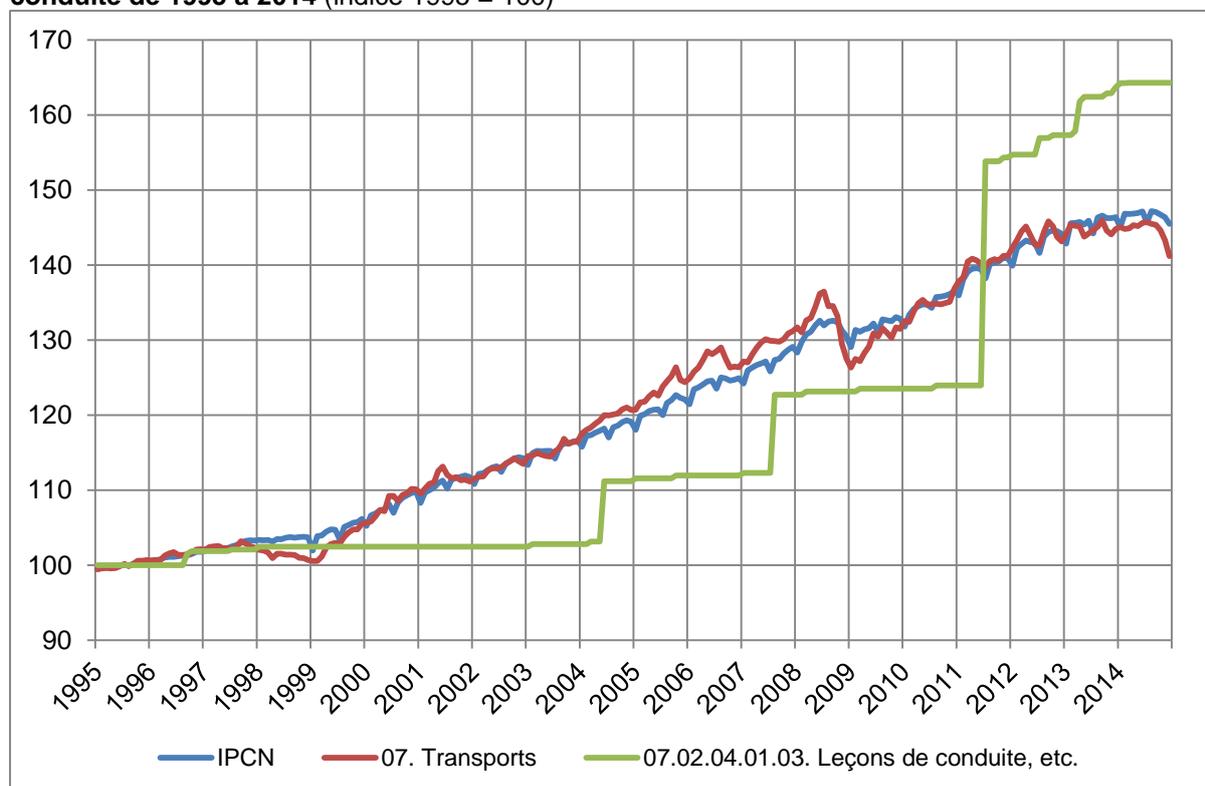
(*) : la catégorie « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs à partir de juillet 2011 (pondération des prix administrés avec cette catégorie était de 12,1% en 2011)

1.4.4 Evolution des prix des leçons de conduite

En juillet 2011, le gouvernement avait libéralisé les prix des leçons de conduite suite à un changement de l'article 23 du règlement grand-ducal modifié du 8 août 2000 déterminant le contenu de l'instruction préparatoire aux examens du permis de conduire ainsi que l'exercice de la profession d'instructeur de candidats-conducteurs.

L'Observatoire de la formation des prix a analysé plus en détail la libéralisation de ce secteur dans son premier rapport semestriel 2012 et a présenté une actualisation de sa simulation dans le rapport du premier semestre 2013⁸. Dans cette section, on fait un suivi régulier de cette catégorie, même si elle n'appartient plus aux prix administrés. Depuis la libéralisation du secteur en juillet 2011, les prix ont augmenté de 32,5%. Au cours du premier mois de la libéralisation des tarifs, les prix ont augmenté de 24,1% par rapport au mois précédent. Après quelques adaptations mineures au cours des mois suivants, les prix en décembre 2014 étaient 32,5% au-dessus du niveau de juin 2011, le dernier mois où les tarifs étaient fixés par règlement grand-ducal.

Graphique 1-9 : Evolution de l'IPCN, de la catégorie Transports et des prix des leçons de conduite de 1995 à 2014 (indice 1995 = 100)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

⁸ Les rapports peuvent être téléchargés sur le site de l'Observatoire de la compétitivité : http://www.odc.public.lu/publications/rapports_ofp/index.html

2 Comparaison de l'inflation au Luxembourg et dans les pays voisins

2.1 Introduction

1. Toute comparaison internationale ne peut renseigner que des tendances !

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié chaque mois par Eurostat regroupe des indices des prix à la consommation de l'UE calculés conformément à une approche harmonisée et à une liste de définitions. Les IPCH visent à couvrir l'ensemble des dépenses de consommation finale pour tous les types de ménages de manière à donner en temps utile une image fidèle de l'inflation⁹. L'IPCH tient compte de la non-uniformité des comportements de consommation au sein des Etats membres. En effet, l'importance relative des dépenses de consommation pour chaque bien ou service varie d'un pays à l'autre, celles-ci pouvant dépendre notamment du climat, de taxes, des modes de vie, des traditions culturelles et de la disponibilité des produits. L'indice n'est pas un indicateur du coût de la vie.

Le tableau suivant montre les différences de poids dans l'indice des prix à la consommation d'Eurostat:

Tableau 2-1 : Comparaison des poids des 12 catégories au sein des IPCH / IPCN des pays analysés en 2014 (en pourcentages)

	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	15,82	15,71	12,35	17,07	16,60	14,41	10,44
Boissons alcoolisées et tabac	4,56	4,04	4,45	4,58	4,14	3,86	3,40
Articles d'habillement et chaussures	6,21	6,34	5,10	6,67	5,09	5,95	5,91
Logement, eau, électricité et combustibles	15,86	16,32	22,18	13,56	16,21	17,92	15,66
Ameublement, équipement de ménage et entretien	6,34	6,60	5,70	7,16	6,56	6,93	7,07
Santé	4,20	4,36	4,87	5,41	4,17	3,03	2,55
Transports	14,85	15,22	15,48	13,98	16,51	14,56	19,99
Communications	3,15	3,06	3,20	2,66	2,88	3,95	2,68
Loisirs, spectacles et culture	10,05	9,48	12,72	10,31	8,89	11,83	8,20
Enseignement	1,24	1,05	0,93	0,65	0,44	0,81	1,37
Hôtels, cafés, restaurants	8,98	9,14	5,24	7,51	8,20	6,10	6,96
Biens et services divers	8,74	8,69	7,79	10,45	10,31	10,66	15,79

Source: Eurostat, STATEC

En conclusion, il faut garder à l'esprit que les différences de comportement national en matière de consommation influencent considérablement la composition et les poids des catégories et sous-catégories présentes dans les IPCH nationaux. Les comparaisons de l'inflation doivent donc être réalisées avec prudence. En effet, des écarts de taux d'inflation entre pays ne sont pas exclusivement causés par des évolutions différentes de prix pour des

⁹ http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-BE-04-001/FR/KS-BE-04-001-FR.PDF

produits et / ou services identiques, mais peuvent également être expliqués par des poids différents des sous-catégories ainsi que par une composition différente des sous-catégories.

2. Choix de l'indice pour le Luxembourg

Selon le règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation¹⁰ le STATEC établit chaque mois un indice des prix à la consommation conformément aux dispositions du Règlement (CE) No 2494/95 du Conseil du 23 octobre 1995 relatif aux indices des prix à la consommation harmonisés et des règlements du Conseil et de la Commission pris en son exécution.

En complément à l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), le STATEC établit un indice des prix à la consommation national (IPCN), qui se conforme aux mêmes principes et concepts méthodologiques. Toutefois, la couverture géographique de l'IPCN se limite à la seule population résidente. Elle exclut la consommation des non-résidents, non négligeable pour certaines catégories.

Chacune des positions de référence de la liste commune des biens et services entrant dans le calcul de l'IPCH et de l'IPCN est affectée de deux coefficients de pondération, dont l'un est propre à l'IPCH et l'autre à l'IPCN. Les coefficients de pondération propres à l'IPCN représentent l'importance relative de la dépense monétaire de consommation finale, consacrée sur le territoire économique national par les ménages résidents à l'achat de chacun des biens et services figurant dans la liste, par rapport à la dépense monétaire totale de consommation finale effectuée sur le territoire pour l'acquisition de l'ensemble des biens et services de la liste.

L'IPCN se distingue de l'IPCH par le seul fait qu'il possède une pondération différente. Certaines positions, comme par exemple les produits pétroliers ou les produits de tabac (produits pour lesquels les dépenses des frontaliers et des touristes sont importantes sur le territoire luxembourgeois) ont une pondération moins élevée dans l'IPCN que dans l'IPCH¹¹. **Donc l'indice des prix à la consommation national (IPCN) est utilisé pour les comparaisons suivantes pour le Luxembourg, comme il donne une image plus fidèle de la consommation nationale.**

¹⁰ http://www.legilux.public.lu/leg/textescoordonnes/compilation/recueil_lois_speciales/INDICE.pdf

¹¹ <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2014/0019/a019.pdf> (poids des différentes catégories de l'IPCH et de l'IPCN en 2014)

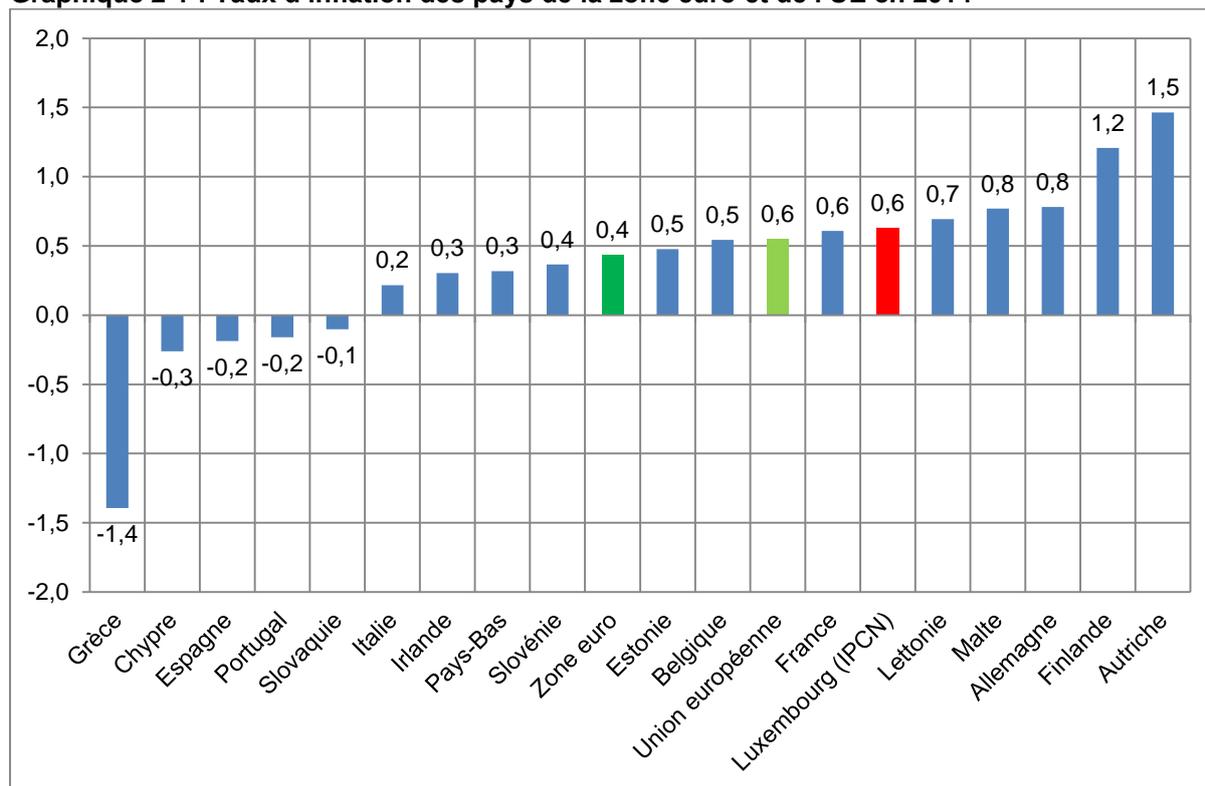
2.2 Généralités

Même si l'inflation luxembourgeoise (0,63%) a moins progressé en 2014 par rapport aux dernières années, elle reste légèrement plus élevée que celle des Pays-Bas (0,32%), de la Belgique (0,54%) et de la France (0,61%). Seulement l'Allemagne a un taux supérieur avec 0,78%.

Depuis février 2013, le taux d'inflation (en glissements annuels) de la zone euro est passé sous la barre des 2% qui correspond à l'objectif fixé par la Banque Centrale Européenne. Depuis octobre 2013, les deux taux d'inflation ont chuté en-dessous de 1% et en décembre 2014, les taux d'inflation de l'UE et de la zone euro étaient en négatifs, ce qui n'était plus le cas depuis octobre 2009 (pour la zone euro). En total 11 des 18 pays de la zone euro ont eu des taux d'inflation négatifs en décembre 2014.

Ce repli de l'inflation européenne est largement dû d'une part à la moindre contribution des produits énergétiques. D'autre part, on assiste à une stagnation générale des prix des biens et services. Par exemple les produits alimentaires, encore en hausse en 2013, n'ont pas connu de forte progression au niveau européen pendant l'année 2014. Les pays du sud de l'Europe, touchés particulièrement grave par la crise comme la Grèce, la Chypre, l'Espagne et le Portugal, ont des taux d'inflation négatifs.

Graphique 2-1 : Taux d'inflation des pays de la zone euro et de l'UE en 2014

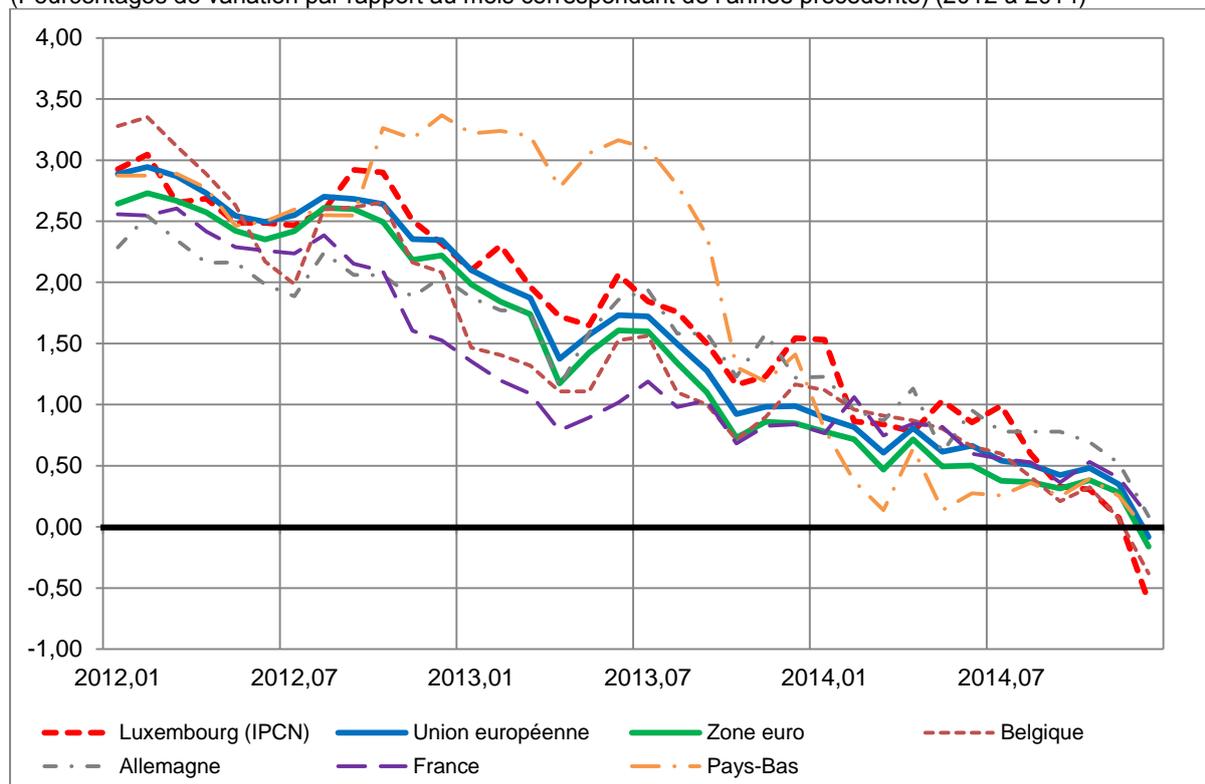


Source: STATEC, Eurostat

Le différentiel d'inflation entre le Luxembourg et ses pays voisins a diminué en 2014. En effet, le Luxembourg avait un taux d'inflation plus élevé que la France et l'Allemagne pendant les dernières années et une progression similaire que la Belgique. Depuis plusieurs mois, ce différentiel est en train de diminuer et depuis octobre 2014, le taux d'inflation luxembourgeois est inférieur aux taux de ses pays voisins et des Pays-Bas.

Graphique 2-2 : Evolution récente de l'inflation au niveau européen

(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2012 à 2014)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Les Pays-Bas ont une progression des prix proche de zéro pour l'année 2014, après avoir eu une inflation élevée depuis octobre 2012 suite à l'augmentation du taux de la TVA standard de 19% à 21% et d'autres adaptations ayant un impact négatif sur le taux (services médicaux et paramédicaux, transport de voyageurs par route et les produits pharmaceutiques).

Tableau 2-2 : Evolution de l'inflation au niveau européen

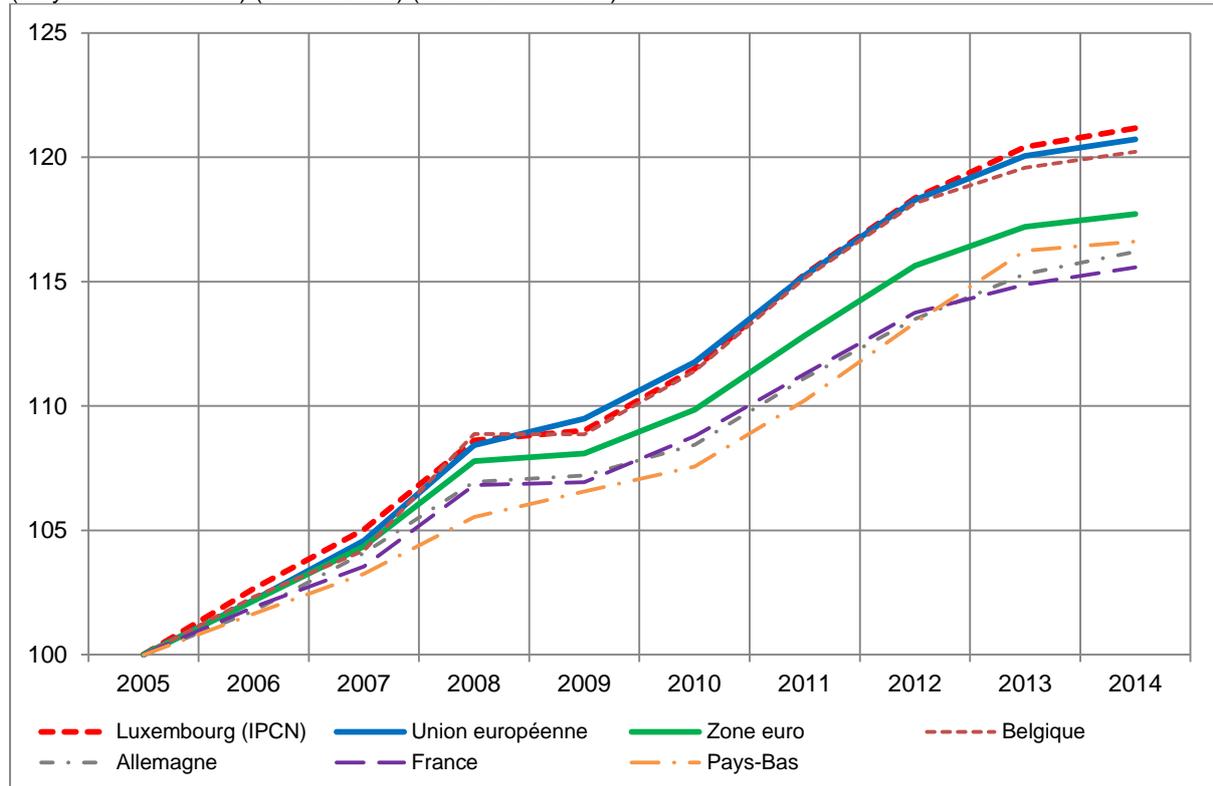
(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

	Semestre 1 2013	Semestre 2 2013	2013	Semestre 1 2014	Semestre 2 2014	2014
Union européenne	1,77	1,23	1,50	0,73	0,37	0,55
Zone euro	1,62	1,08	1,35	0,61	0,26	0,44
Luxembourg (IPCN)	1,97	1,50	1,73	0,98	0,28	0,63
Allemagne	1,67	1,52	1,59	0,96	0,60	0,78
Belgique	1,32	1,07	1,20	0,89	0,20	0,54
France	1,06	0,93	0,99	0,81	0,41	0,61
Pays-Bas	3,11	2,03	2,56	0,39	0,24	0,32

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Entre 2005 et 2014, le niveau général des prix a augmenté de 20,7% au sein de l'Union européenne ; l'inflation luxembourgeoise (21,2%) a été légèrement supérieure pendant ce temps. La Belgique a connu une inflation similaire que le Luxembourg depuis 2005, et la différence cumulée est de 1,1 point de pourcentage. L'inflation de la zone euro (+17,7%) et des autres pays (Pays-Bas 16,6%, Allemagne 16,2%, France 15,6%) a été moins prononcée entre 2005 et 2014.

Graphique 2-3 : Indice des prix à la consommation au niveau européen
 (moyennes annuelles) (2005 à 2014) (indice 2005 = 100)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

2.3 Analyse détaillée de l'inflation européenne

L'évolution des différentes catégories de l'indice des prix à la consommation ne montre que de différences mineures entre le Luxembourg, ses pays voisins et les Pays-Bas. L'alimentation et les boissons non alcoolisées ont connu une légère augmentation en Allemagne et au Luxembourg, tandis qu'aux autres pays, les prix ont baissé en 2014 par rapport à 2013. Le Luxembourg a l'inflation la plus élevée dans les catégories « *ameublement, équipement de ménage et entretien* » et « *loisirs, spectacles et culture* ».

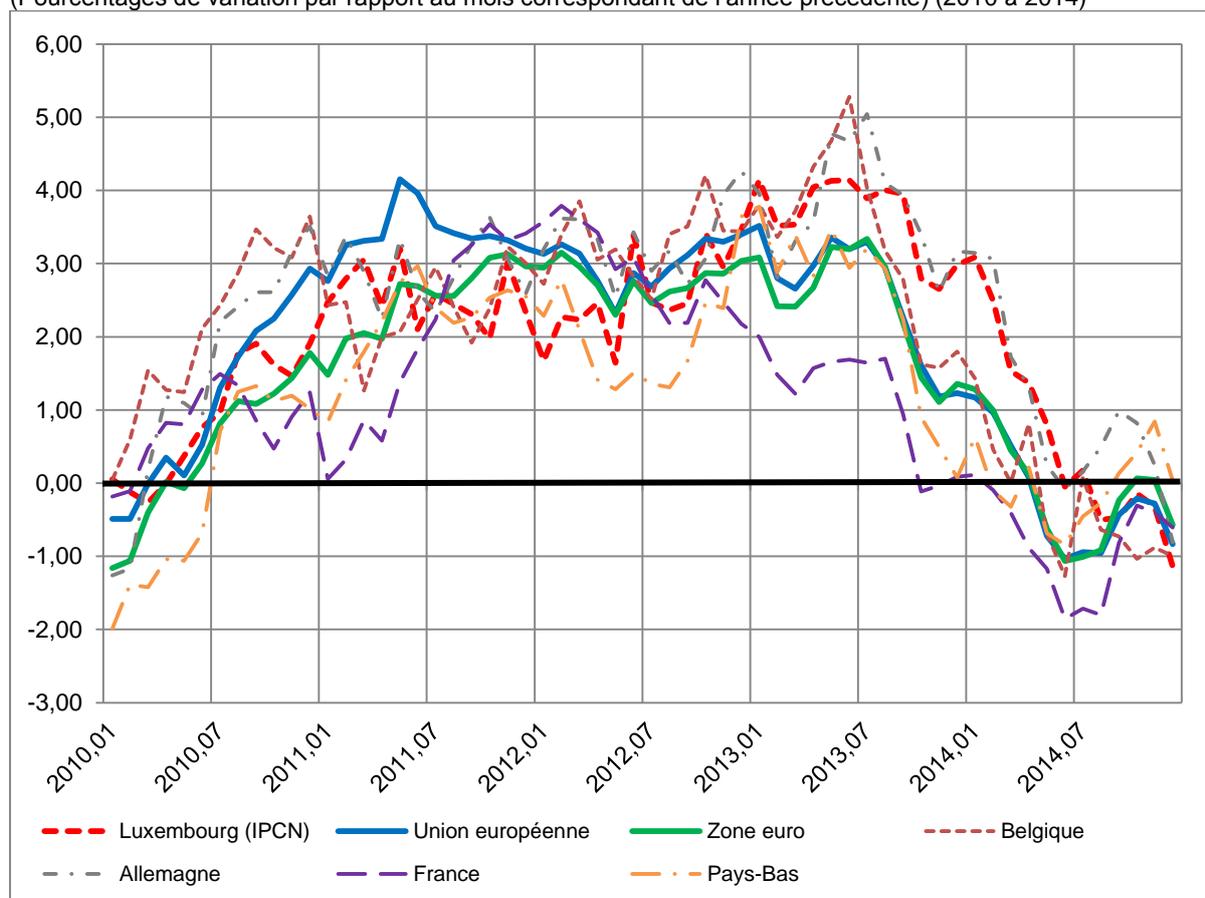
Tableau 2-3 : Evolution de l'inflation au niveau européen en 2014
(en pourcentages par rapport à la période correspondante de l'année dernière)

	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	0,55	0,44	0,78	0,54	0,61	0,32	0,63
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	-0,23	-0,12	0,94	-0,29	-0,83	-0,04	0,56
Boissons alcoolisées et tabac	3,22	2,69	3,03	5,16	3,64	2,08	2,57
Articles d'habillement et chaussures	0,19	0,32	1,00	1,07	0,05	-0,97	0,64
Logement, eau, électricité et combustibles	0,97	0,82	0,58	-2,34	1,75	1,83	-1,01
Ameublement, équipement de ménage et entretien	0,20	0,17	0,39	1,38	-0,14	-0,89	1,57
Santé	1,11	1,02	2,01	0,17	0,06	1,14	0,33
Transports	-0,08	-0,04	-0,10	0,36	0,29	0,47	-0,03
Communications	-1,98	-2,77	-1,28	-2,82	-0,63	-5,46	-1,43
Loisirs, spectacles et culture	0,34	0,11	0,66	1,12	-0,41	0,13	1,67
Enseignement	3,03	0,49	-2,37	1,57	2,40	3,44	2,27
Hôtels, cafés, restaurants	1,70	1,53	2,12	2,47	2,76	1,76	2,15
Biens et services divers	0,71	0,75	1,72	2,18	0,84	0,15	1,25

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

L'évolution de la catégorie « *produits alimentaires et boissons non alcoolisées* » a expliqué entre 14% (France) et 47% (Belgique) de l'inflation en 2013. En 2014, suite à la stabilisation, puis à la baisse des prix de cette catégorie, leur contribution a diminué fortement. En Allemagne et au Luxembourg, l'évolution des prix de l'alimentation était nettement plus élevée au début de l'année 2014 que dans les autres pays analysés, mais depuis juin le taux est proche de 0%, voire négatif. Pour toute l'année 2014, l'alimentation a une contribution positive sur le taux d'inflation pour le Luxembourg (0,06 point de pourcentage) et l'Allemagne (0,12 point de pourcentage).

Graphique 2-4 : Evolution de la catégorie « produits alimentaires et boissons non alcoolisées »
(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2010 à 2014)



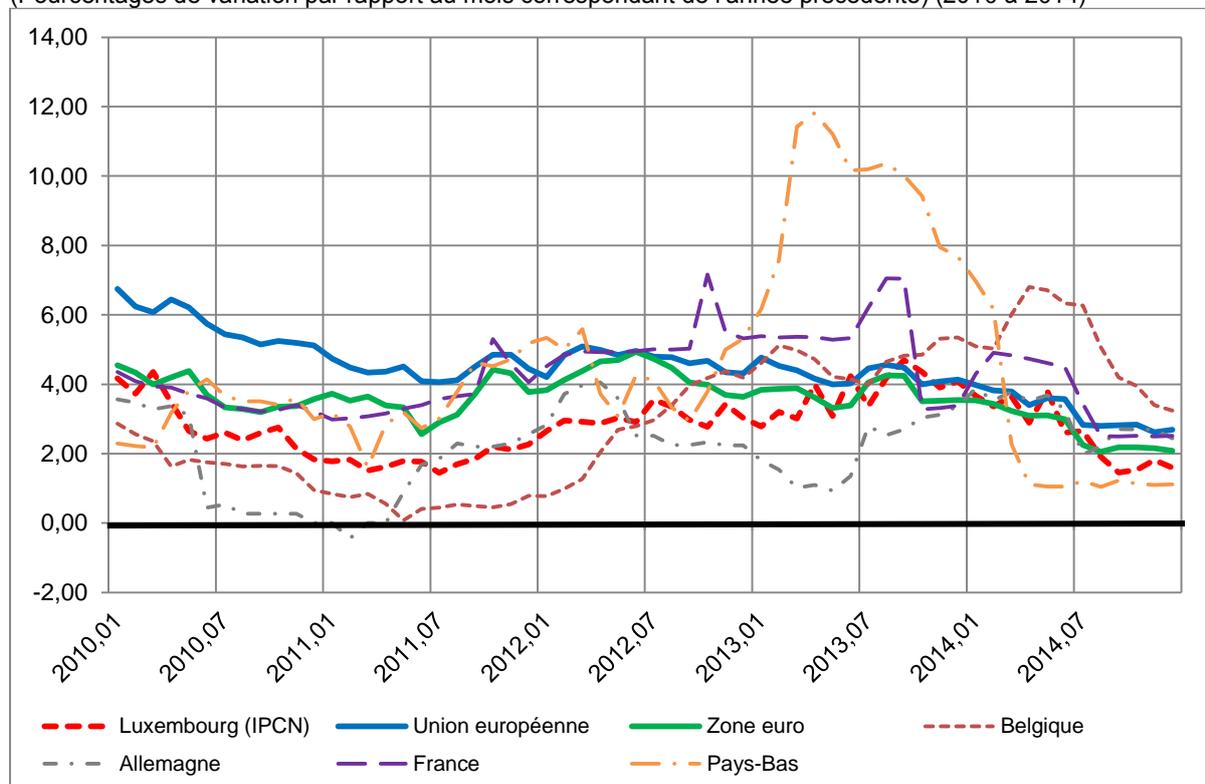
Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

La catégorie *boissons alcoolisées et tabac* a évolué le plus fortement en Europe, avec des progressions annuelles entre 2,1% (Pays-Bas) et 5,2% (Belgique) pendant l'année 2014. Déjà en 2013 les prix de boissons alcoolisées et du tabac ont plus progressé que l'inflation générale, surtout à cause des récentes hausses des accises. Au Luxembourg, cette catégorie a augmenté de 2,6%. La bière a augmenté de 1,9%, les vins de 1,4% et le tabac de 4,7%.

Cependant, les hausses enregistrées au Luxembourg depuis 2005 sont inférieures à celles de l'Union européenne et de la zone euro. Au Luxembourg, les prix ont augmenté de 31,4% depuis 2005, une progression similaire que celle de la Belgique et supérieure à celle de l'Allemagne, mais nettement inférieure à celle des Pays-Bas.

L'évolution récente montre que les prix aux Pays-Bas ont fortement augmenté en 2013 suite à l'augmentation du taux normal de la TVA de 19% à 21% et suite à l'adaptation des différentes accises. En Belgique et en France, les prix ont augmenté aussi plus rapidement en 2012 et 2013, tandis que l'Allemagne a connu une plus grande stabilité des prix.

Graphique 2-5 : Evolution de la catégorie « boissons alcoolisées et tabac »
(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2010 à 2014)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

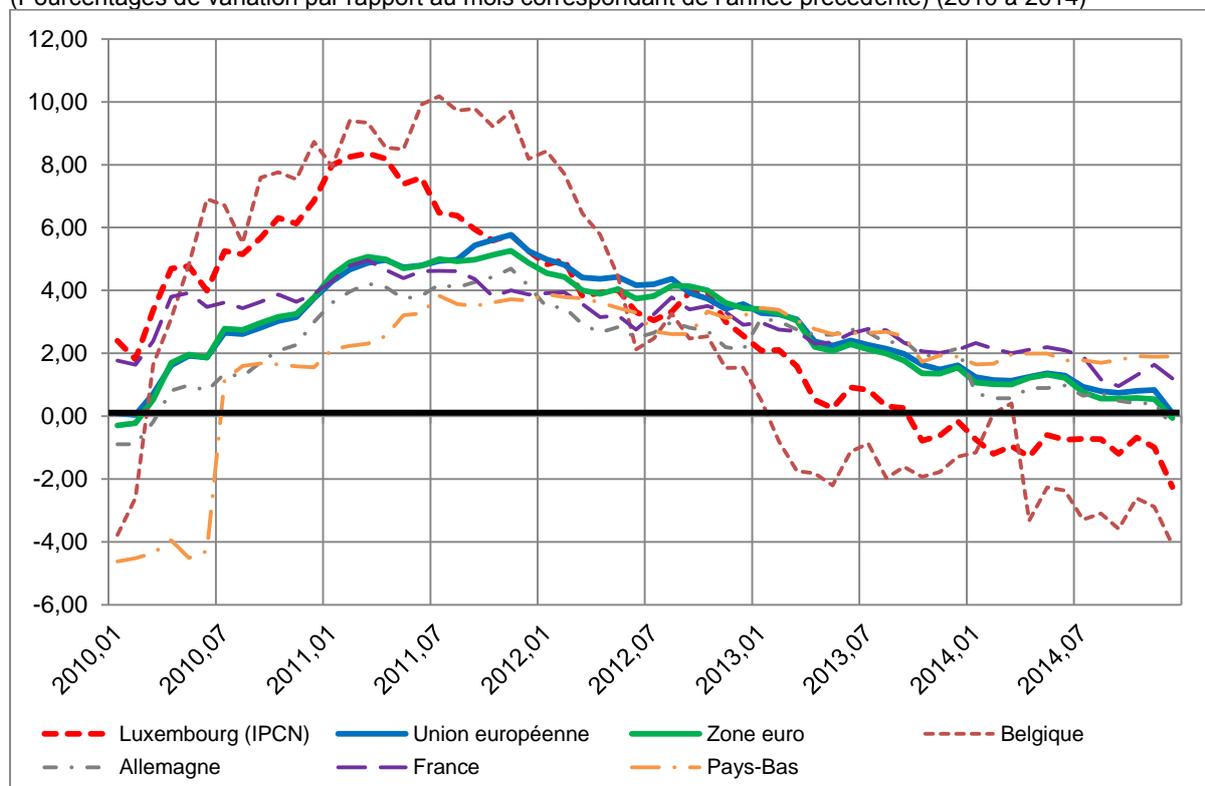
La catégorie *logement, eau, électricité et combustibles* a fortement évolué les dernières années en Europe, surtout à cause de l'augmentation des produits énergétiques (électricité, gaz, combustibles liquides) et, dans une moindre mesure, suite à l'augmentation du prix des services relatifs à l'eau. L'évolution au Luxembourg était plus rapide dans les années 2010 et 2011, majoritairement à cause de la transposition de la directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE) par la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, qui avait un effet considérable sur les services relatifs à l'eau.

Depuis le début de l'année 2013 le taux d'inflation de cette catégorie est négatif en Belgique, et depuis octobre le taux est aussi négatif pour le Luxembourg. Une explication réside dans l'évolution du prix du gaz qui a diminué de plus de 10% en 2014 au Luxembourg, tandis qu'il est resté plutôt stable dans les autres pays, à l'exception de la Belgique (-5,6%). L'OFP a déjà mentionné dans son rapport du premier semestre 2012 que le taux d'inflation luxembourgeois et belge est plus sensible aux variations des produits énergétiques à cause du poids de ces produits dans l'indice des prix et du niveau assez faible des accises et des taxes connexes¹². Ce constat explique le taux d'inflation plus élevé au des catégories en relation avec les produits énergétiques (*logement, eau, électricité et combustibles* et *transports*) au Luxembourg et en Belgique entre 2010 et 2012, donc dans

¹² http://www.odc.public.lu/publications/rapports_ofp/rapport_OFP_002_sem_012012.pdf

une période de hausse des produits pétroliers, mais explique aussi la baisse plus prononcée de ces deux catégories à partir de 2013.

Graphique 2-6 : Evolution de la catégorie « logement, eau, électricité et combustibles »
(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2010 à 2014)

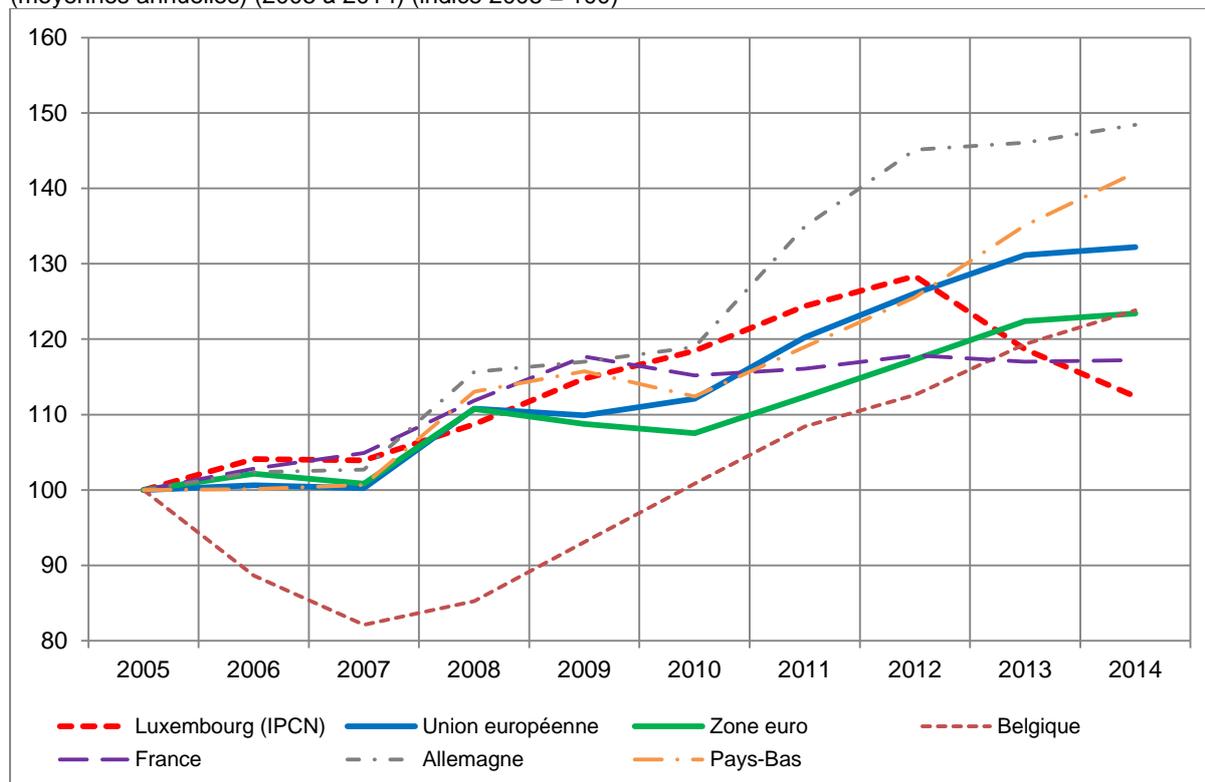


Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Les prix de la catégorie *transports* sont restés constants au Luxembourg en moyenne pendant l'année 2014 par rapport à 2013 (-0,03%) et la différence avec les autres pays est marginale. Cependant il y a des positions au sein de cette catégorie qui affichent de différences non négligeables, comme le transport de voyageurs par air, qui a diminué de 12% en deux années au Luxembourg tandis que l'évolution a été contraire aux pays voisins. Par rapport à 2005, les prix ont augmenté de 12% au Luxembourg, ce qui est une évolution moins rapide que dans les autres pays analysés et dans l'Union européenne en moyenne.

Graphique 2-7 : Indice des prix de la position « transport de voyageurs par air » au niveau européen

(moyennes annuelles) (2005 à 2014) (indice 2005 = 100)



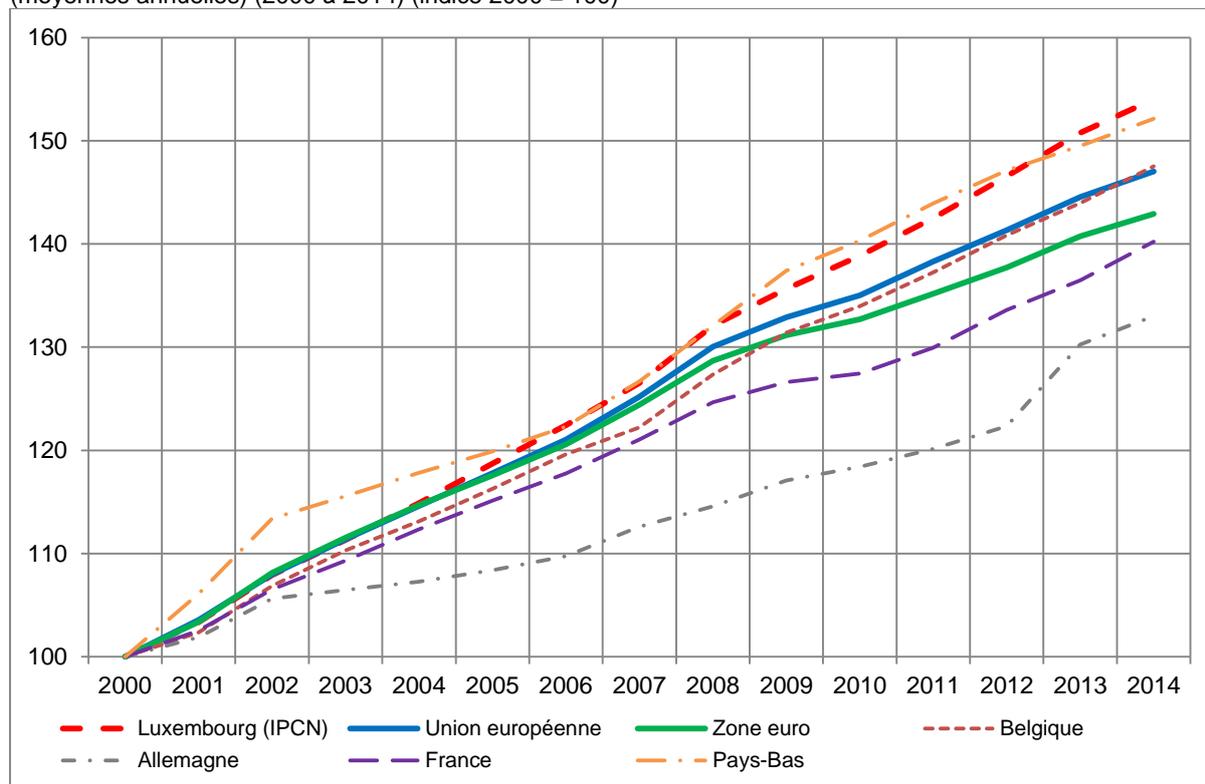
Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Des différences majeures entre le Luxembourg et les autres pays existent aussi pour d'autres catégories, comme par exemple pour les services postaux, catégorie considérée comme administrée dans la majorité des pays européens : au Luxembourg les prix sont restés constants depuis 2011, tandis qu'ils ont augmenté de 12,6% au niveau européen, de 14,3% en Belgique et même de 38,3% aux Pays-Bas.

Les prix de la catégorie *hôtels, cafés, restaurants* a augmenté de 2,76% en France, et donc l'évolution a été plus rapide que dans les autres pays. Une explication pour cette hausse prononcée pourrait être l'augmentation du taux intermédiaire de la TVA en France, qui a passé de 7% à 10% à partir du 1^{er} janvier 2014. Au Luxembourg, la hausse était de 2,15% en 2014 et donc moins élevée que dans les dernières années. Depuis 2000 les prix de cette catégorie ont augmenté de 54% au Luxembourg (évolution annuelle moyenne de 3,13% entre 2000 et 2014), une hausse similaire que celle des Pays-Bas (+52%, évolution annuelle de 3,04%), mais plus élevée qu'en Belgique, France et Allemagne.

Graphique 2-8 : Indice des prix de la catégorie « Hôtels, Restaurants, Cafés » au niveau européen

(moyennes annuelles) (2000 à 2014) (indice 2000 = 100)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Le gouvernement luxembourgeois a décidé d'augmenter le taux de TVA applicable sur les boissons alcoolisées dans les restaurants de 3% (taux super-réduit) à 17% (taux normal)¹³. L'Observatoire de la formation des prix, ensemble avec la Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers du Grand-Duché de Luxembourg (Horesca), analyse la faisabilité d'une étude de l'impact de la hausse du taux de la TVA aux prix finaux dans les restaurants et cafés.

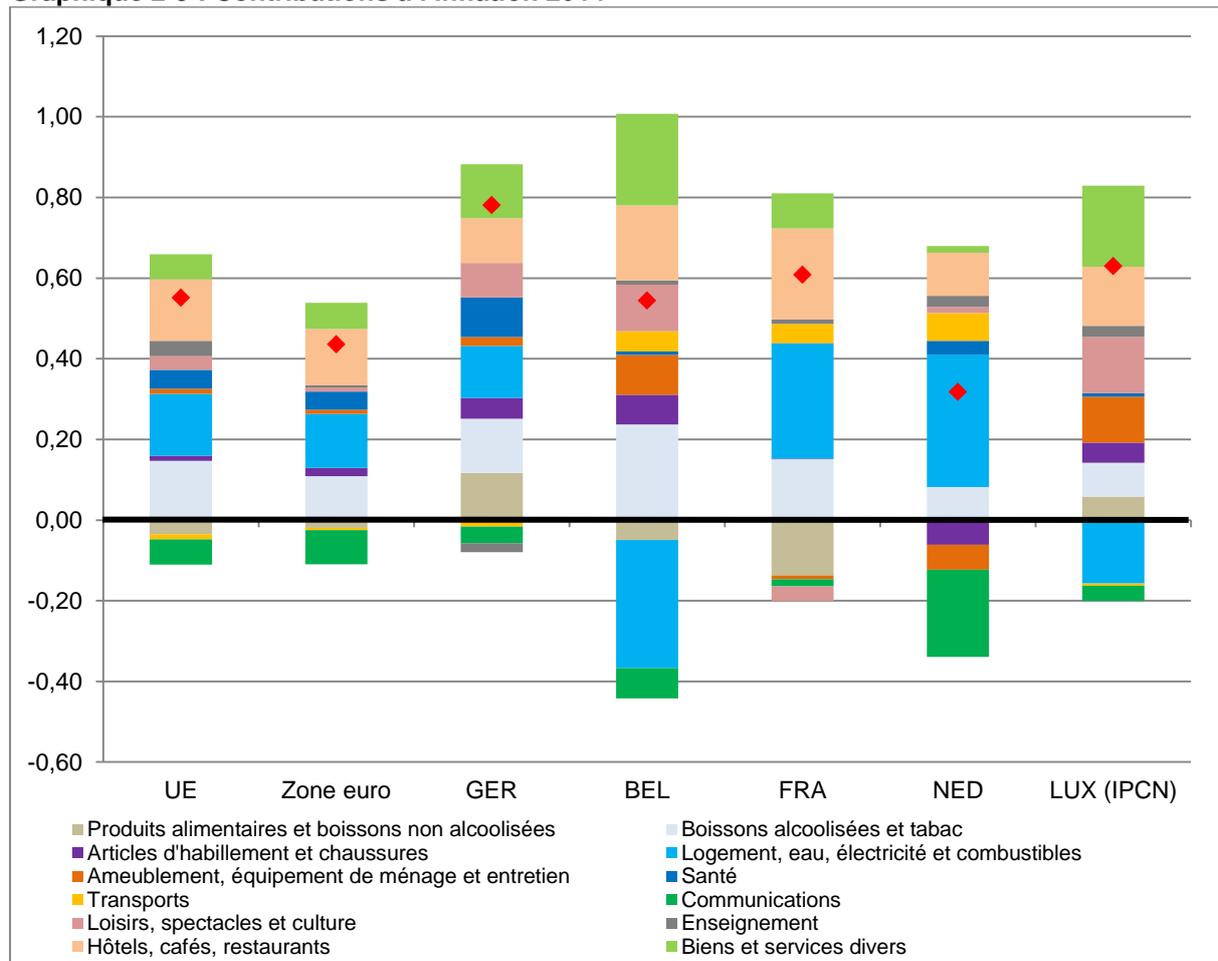
¹³ Loi du 19 décembre 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015

Tableau 2-4 : Contributions à l'inflation en 2014
(en points de pourcentages)

	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	0,55	0,44	0,78	0,54	0,61	0,32	0,63
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	-0,04	-0,02	0,12	-0,05	-0,14	0,00	0,06
Boissons alcoolisées et tabac	0,15	0,11	0,13	0,24	0,15	0,08	0,08
Articles d'habillement et chaussures	0,01	0,02	0,05	0,07	0,00	-0,06	0,05
Logement, eau, électricité et combustibles	0,15	0,13	0,13	-0,32	0,28	0,33	-0,16
Ameublement, équipement de ménage et entretien	0,01	0,01	0,02	0,10	-0,01	-0,06	0,11
Santé	0,05	0,04	0,10	0,01	0,00	0,03	0,01
Transports	-0,01	-0,01	-0,02	0,05	0,05	0,07	-0,01
Communications	-0,06	-0,08	-0,04	-0,07	-0,02	-0,22	-0,04
Loisirs, spectacles et culture	0,03	0,01	0,09	0,12	-0,04	0,02	0,14
Enseignement	0,04	0,01	-0,02	0,01	0,01	0,03	0,03
Hôtels, cafés, restaurants	0,15	0,14	0,11	0,19	0,23	0,11	0,15
Biens et services divers	0,06	0,07	0,13	0,23	0,09	0,02	0,20

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Graphique 2-9 : Contributions à l'inflation 2014



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

2.4 Analyse de l'inflation dans la Grande Région

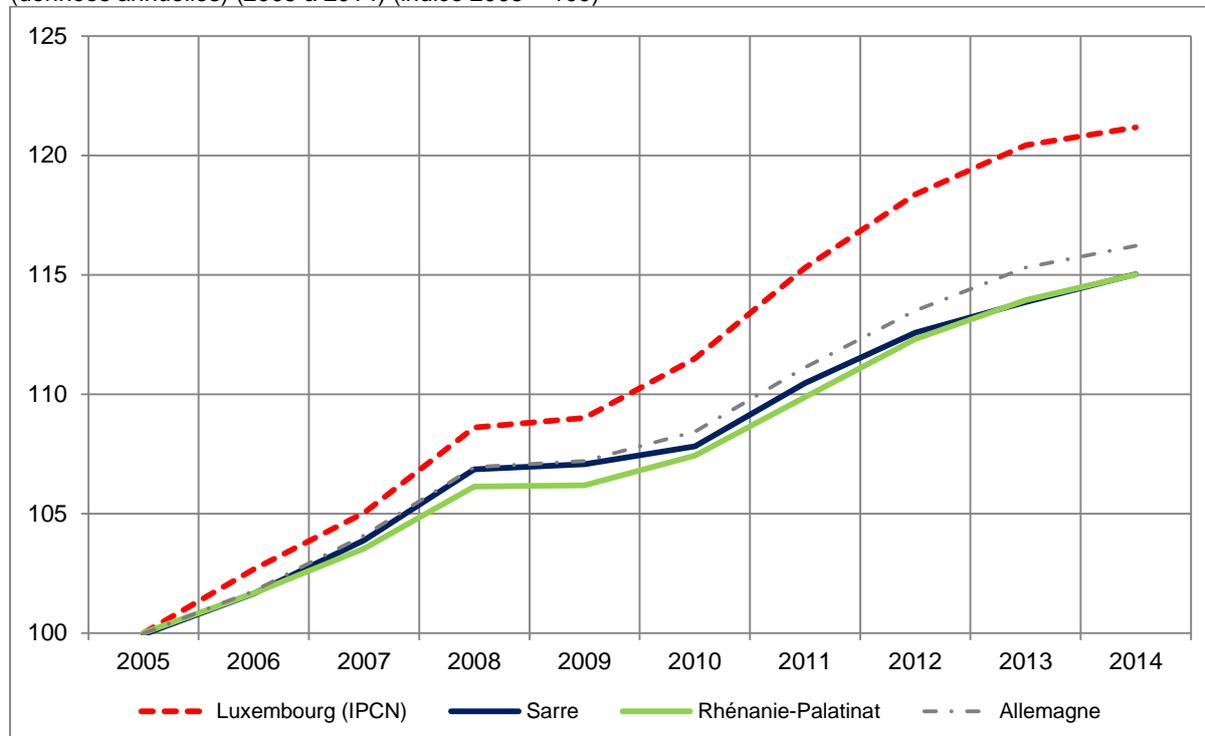
La Grande Région regroupe le Grand-Duché de Luxembourg, la Lorraine en France, la Rhénanie-Palatinat et la Sarre en Allemagne, la Wallonie en Belgique. Elle occupe une superficie totale de 65.401 km² et sa population compte plus que 11 millions d'habitants.

En plus des analyses au niveau national dans le chapitre précédent, une analyse plus approfondie des prix à la consommation de la Grande Région semble nécessaire pour comparer le Luxembourg avec ses principaux partenaires économiques. Cependant, les données belges et françaises disponibles sont in fine des données nationales et non pas régionales, donc il est impossible de faire des analyses spécifiques pour l'ensemble des régions de la zone. Seulement l'Allemagne fournit des chiffres spécifiques pour chaque Etat fédéré, donc aussi pour la Sarre¹⁴ et pour la Rhénanie-Palatinat¹⁵. La pondération des différentes catégories est la même que celle de l'indice des prix à la consommation national de l'Allemagne (Verbraucherpreisindex, VPI), qui se différencie, par sa pondération et par ses règles de collecte et de calcul, de l'IPC (harmonisierter Verbraucherpreisindex, HVPI) publié par Eurostat. La pondération de ces deux pays fédérés dans le VPI allemand est de 4,8% (Rhénanie-Palatinat), respectivement de 1,2% (Sarre).

Le taux d'inflation de ces deux Etats fédérés est assez proche de l'inflation allemande. Entre 2005 et 2014, l'indice a augmenté de 15,0% en Rhénanie-Palatinat et en Sarre, tandis que l'inflation allemande était de 16,2%. L'IPC luxembourgeois a augmenté de 21,2% sur cette période.

Graphique 2-10 : Indice des prix à la consommation dans la Grande Région

(données annuelles) (2005 à 2014) (indice 2005 = 100)



Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

¹⁴ <http://www.saarland.de/statistik.htm>

¹⁵ <http://www.statistik.rlp.de/>

Généralement, l'inflation des deux Etats fédérés est proche de l'inflation globale de l'Allemagne et suit les mêmes tendances. La différence entre le taux d'inflation luxembourgeois et celui de nos voisins allemands a diminué pendant les dernières années. En 2014 la tendance s'est inversée, c'est-à-dire le taux luxembourgeois (+0,63%) n'était non seulement en-dessous du taux allemand (+0,78) mais aussi en-dessous des taux d'inflation de la Sarre (+1,02%) et la Rhénanie-Palatinat (+0,94%). Contrairement au Luxembourg, le taux d'inflation n'était pas au négatif dans les deux Etats fédérés.

Tableau 2-5 : Evolution de l'inflation dans la Grande Région

(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

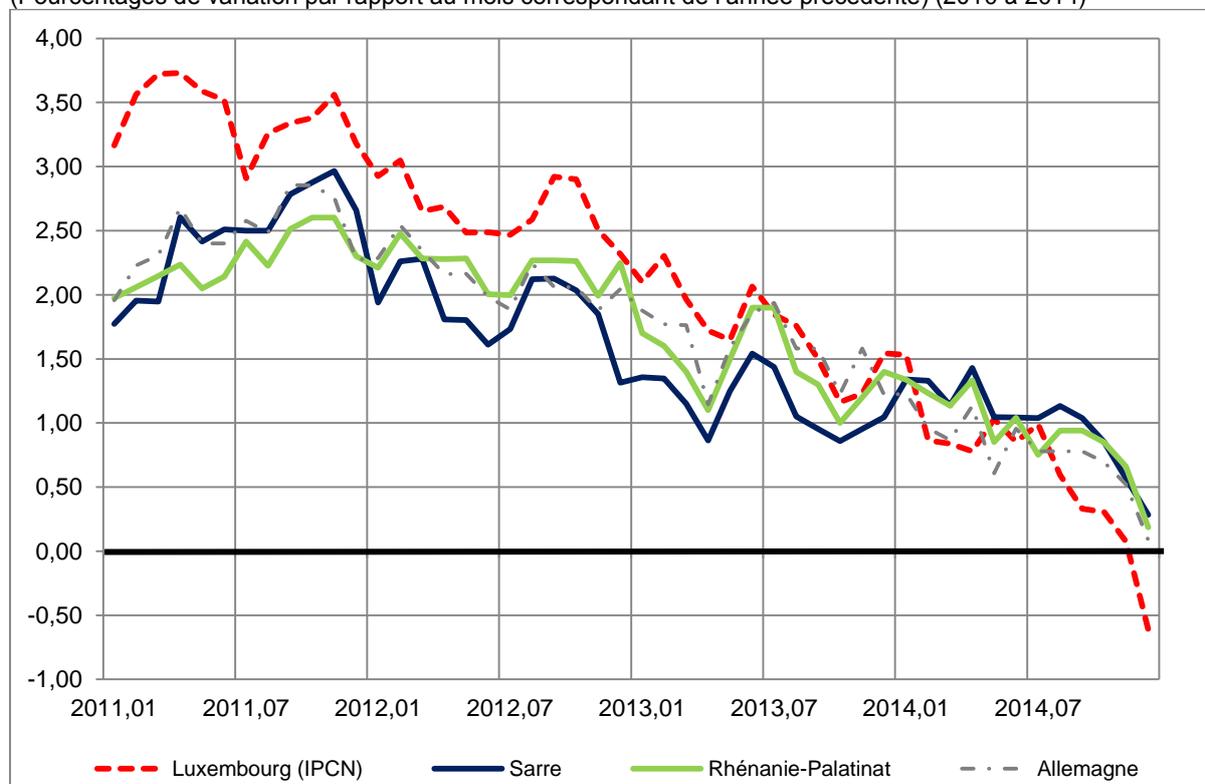
	Semestre 1 2013	Semestre 2 2013	2013	Semestre 1 2014	Semestre 2 2014	2014
Luxembourg (IPCN)	1,97	1,50	1,73	0,98	0,28	0,63
Allemagne	1,67	1,52	1,59	0,96	0,60	0,78
Sarre	1,25	1,05	1,15	1,22	0,82	1,02
Rhénanie-Palatinat	1,53	1,37	1,45	1,15	0,72	0,94

Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Contrairement au Luxembourg, les prix de la catégorie *logement, eau, électricité et combustibles* a continué d'augmenter au début de l'année 2014 dans les deux régions allemandes, comme pour l'Allemagne en global. En Sarre, les prix de cette catégorie ont reculé en décembre, et en Rhénanie-Palatinat, cette catégorie est restée au-dessus de 0% pour toute l'année 2014. L'indice de cette catégorie a augmenté à cause de l'augmentation du prix de l'électricité dû à une taxe pour financer les investissements en énergie verte.

Graphique 2-11 : Evolution récente de l'inflation de la Grande Région

(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2010 à 2014)



Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Tableau 2-6 : Evolution des différentes catégories et contribution à l'inflation de la Grande Région en 2014

(en pourcentages par rapport à 2013)

	Rhénanie-Palatinat		Sarre		Luxembourg (IPCN)	
	Evolution	Contribution	Evolution	Contribution	Evolution	Contribution
<i>Ensemble des biens et services</i>	0,94	0,94	1,02	1,02	0,63	0,63
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	0,56	0,06	1,01	0,10	0,56	0,06
Boissons alcoolisées et tabac	3,42	0,13	3,09	0,12	2,57	0,08
Articles d'habillement et chaussures	0,56	0,03	1,38	0,06	0,64	0,05
Logement, eau, électricité et combustibles	0,91	0,29	0,61	0,19	-1,01	-0,16
Ameublement, équipement de ménage et entretien	0,54	0,03	0,75	0,04	1,57	0,11
Santé	2,42	0,11	1,94	0,09	0,33	0,01
Transports	-0,23	-0,03	-0,21	-0,03	-0,03	-0,01
Communications	-1,22	-0,04	-1,25	-0,04	-1,43	-0,04
Loisirs, spectacles et culture	1,52	0,18	1,52	0,18	1,67	0,14
Enseignement	0,20	0,00	6,47	0,06	2,27	0,03
Hôtels, cafés, restaurants	1,95	0,09	1,93	0,09	2,15	0,15
Biens et services divers	1,29	0,09	2,22	0,16	1,25	0,20

Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

2.5 Simulation des taux d'inflations

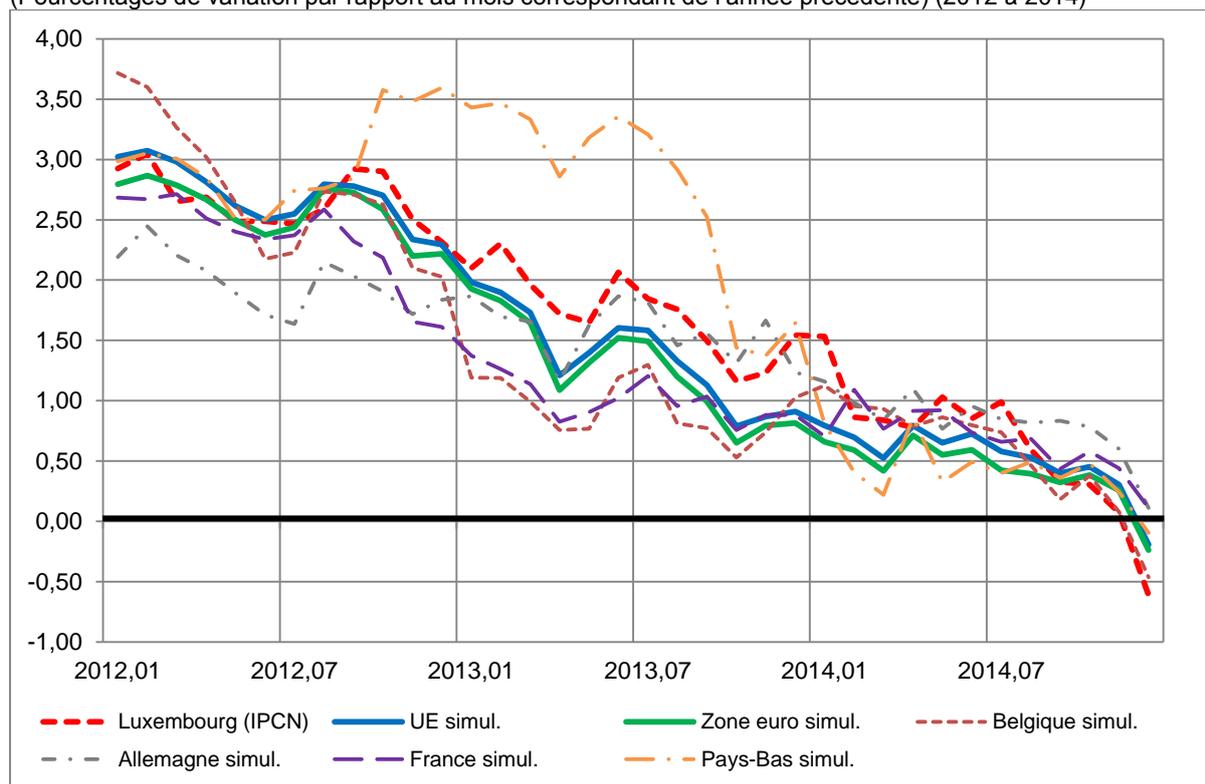
2.5.1 L'inflation à pondération identique

Dans l'introduction de ce chapitre, on a expliqué que chaque pays a une pondération différente des douze catégories de l'indice des prix à la consommation. L'IPCH tient compte de la différence de la structure de consommation au sein des Etats membres, donc la pondération retenue par chaque Etat membre reflète les dépenses faites par les consommateurs sur son territoire.

Des écarts de taux d'inflation entre pays ne sont donc pas exclusivement causés par des évolutions différentes de prix pour des produits et / ou services identiques, mais peuvent également être expliqués par des poids différents des sous-catégories ainsi que par une composition différente des sous-catégories. En recalculant l'indice des prix à la consommation des différents pays sous l'hypothèse de la pondération luxembourgeoise des catégories, on élimine ce facteur de différence. Il faut garder à l'esprit que la pondération différente de l'indice résulte d'un comportement différent des consommateurs, donc les résultats de cette simulation sont purement théoriques.

Graphique 2-12 : Evolution de l'inflation au niveau européen sous l'hypothèse de la pondération luxembourgeoise

(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2012 à 2014)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Suite au niveau très faible de l'inflation dans tous les pays de l'Europe, une simulation des taux d'inflation à pondération identique des 12 catégories de l'indice n'aurait pas de conséquences significatives. En fait, seulement le taux d'inflation des Pays-Bas augmenterait de 0,32% à 0,42% et serait égal au taux d'inflation de la zone euro.

Tableau 2-7 : Evolution de l'inflation au niveau européen sous l'hypothèse de la pondération luxembourgeoise

(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

	2013 réel	2013 simulé	Différence	2014 réel	2014 simulé	Différence
<i>Luxembourg (IPCN)</i>	1,73	1,73	0,00	0,63	0,63	0,00
UE (simulation)	1,50	1,37	-0,13	0,55	0,52	-0,03
Zone euro (simulation)	1,35	1,27	-0,08	0,44	0,42	-0,01
Allemagne (simulation)	1,59	1,58	-0,02	0,78	0,87	0,04
Belgique (simulation)	1,20	0,94	-0,26	0,54	0,57	0,03
France (simulation)	0,99	1,02	0,03	0,61	0,67	0,06
Pays-Bas (simulation)	2,56	2,73	0,16	0,32	0,42	0,10
Sarre (simulation)	1,15	1,19	0,04	1,02	1,12	0,10
Rhénanie-Pal. (simul.)	1,45	1,42	-0,03	0,94	0,84	-0,10

Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

En conclusion, la différence entre le taux réel et le taux simulé est plus petit en 2014 par rapport aux années précédentes. Les catégories liées aux produits pétroliers (« *logement, eau, électricité et combustibles* » et « *transports* ») ont connu des augmentations importantes en 2011 et 2012, ce qui n'est plus le cas en 2013 et 2014. Comme ces deux catégories ont aussi des pondérations fortement différentes dans l'IPCH (en Belgique 27,5%, en Allemagne 37,7%), les simulations des taux d'inflations ont connu des fortes différences.